

Être père...

toute une entreprise!

Actes de la journée régionale

25 mai 2001

Tenue à l'Université du Québec en Outaouais

HQ
756
J687
2003



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE L'OUTAOUAIS
DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Institut national de santé publique du Québec
4835, avenue Christophe-Colomb, bureau 200
Montréal (Québec) H2J 3G8
Tél.: (514) 597-0606

Être père...

toute une entreprise !

**Actes
de la journée régionale**

Redaction



Anne-Marie Ménard, Direction de santé publique de l'Outaouais
Louis LaGrenade, CLSC de Hull
Annie Devault, Université du Québec en Outaouais

Collaboration



Dominic Bergeron, CLSC de Hull
Yves Séguin, Enfants de l'espoir de Hull
Hélène Rollin, Direction de santé publique de l'Outaouais
Geneviève Déziel-Hupé, Université du Québec en Outaouais

Conception et mise en page



Sylvie Bélisle, Technicienne en infographie – Direction de santé publique de l'Outaouais

Cette journée régionale a été organisée par le Comité Outaouais de promotion de l'engagement paternel (COPEP) en collaboration avec la Direction de santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

Le Comité Outaouais de promotion de l'engagement paternel (COPEP) tient à remercier toutes les personnes qui ont travaillé à la réalisation de cette journée régionale sur l'engagement paternel.

Pour obtenir un exemplaire de ce document, adressez-vous à Christiane Boyer au Centre de documentation de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais au (819) 776-7660 poste 7468.

Formulation de la référence suggérée :

MÉNARD, A.-M., LAGRENADE, L., et DEVAULT, A. (2003). Être père... toute une entreprise ! – Actes de la journée régionale, 25 mai 2001. Direction de santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

Vente et distribution :

Coût : 5,00 \$

Colette Cloutier

Direction de santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

104, rue Lois, Hull (Québec) J8Y 3R7

Tél. : (819) 776-7660, poste 7485

Télé. : (819) 777-0271

Le présent document est également disponible à la section Publications du site Internet de la Santé publique de l'Outaouais : http://rrsss07.gouv.qc.ca/sant_publicue/

ISBN 2-89577-009-3

Dépôt légal – Septembre 2003

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Cette publication a été versée dans la banque SANTÉCOM

AVANT-PROPOS



C'est avec grand plaisir que la Direction de santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais s'associe au Comité Outaouais de promotion de l'engagement paternel (COPEP) pour diffuser les actes de la journée régionale « Être père... toute une entreprise ! » qui a eu lieu le 25 mai 2001 à l'Université du Québec en Outaouais.

La valorisation du rôle paternel faisant partie des Priorités nationales de la santé publique 1997-2002, il nous apparaissait important de mettre cette question à l'agenda dans la région de l'Outaouais. On constate cependant, ici comme ailleurs, que la préoccupation de la paternité déborde rarement du contexte des services sociaux et communautaires. Or, on le sait, un père c'est aussi un travailleur, un homme qui accompagne son enfant sur le plan scolaire, à la garderie, dans des activités de loisirs, un homme qui vit une situation de garde partagée, etc. On sait également que plusieurs facteurs influencent la façon dont les pères actualisent leurs responsabilités parentales et que par conséquent la promotion de l'engagement des pères doit viser différents paliers de déterminants.

C'est pourquoi nous avons innové en voulant sensibiliser des personnes de différents milieux à la question de l'engagement paternel. Quatre secteurs d'activités ont été invités à la journée : travail/syndicat, éducation, intervention psychosociale et communautaire et milieu juridique. Parfois ces milieux touchent directement les pères comme par exemple, leur milieu de travail, dans d'autres cas, c'est par le biais des milieux de vie de l'enfant comme l'école que l'influence du père peut s'exercer.

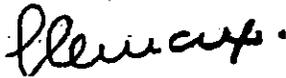
La journée fût un grand succès tant par la variété des activités, la richesse des ateliers que par la contribution des participants. Plus de cent personnes de différents secteurs d'activité se sont déplacées pour réfléchir et discuter de la place des pères aujourd'hui. Les constats qui ont été identifiés auront permis de mieux connaître les barrières à l'engagement des pères et par conséquent d'être davantage sensibilisé aux différentes situations qu'ils vivent. De plus, nous espérons que les stratégies qui ont été dégagées se traduiront par des actions concrètes dans chacun des milieux représentés à la journée.

Suite à la journée plusieurs initiatives ont vu le jour. Soulignons par exemple, des activités de loisirs pères-enfants organisées par le CLSC de Hull, la réalisation de formation des intervenants

sur la valorisation de l'engagement paternel dans plusieurs territoires, la mise sur pied d'un comité régional qui se penche sur les manières concrètes de garder la préoccupation à l'égard des pères active dans la région.

Bref, nous espérons que la journée a donné un élan à ce dossier et que d'autres initiatives verront le jour et contribueront à encourager et à soutenir les pères dans l'exercice de leur rôle.

Le présent document vous permettra de saisir toute la richesse du contenu qui est ressorti de la journée.



Lucie Lemieux, m.d.

Directrice de santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais

REMERCIEMENTS



LE COMITÉ ORGANISATEUR : Comité Outaouais de promotion de l'engagement paternel (COPEP)

Ce groupe est formé de représentants de cinq organismes :



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE L'OUTAOUAIS
DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

1) Anne-Marie Ménard, agente de planification ; Hélène Rollin, agente de planification ; Ghislaine Lemay, agente de communication ; Sylvie Bélisle, technicienne en infographie, de la Direction de santé publique de l'Outaouais.



DE HULL

2) Dominic Bergeron, organisateur communautaire, Sandra Malaison, psychologue ; Louis LaGrenade, travailleur social, thérapeute conjugal et familial, du CLSC de Hull.



Université du Québec
en Outaouais

3) Annie Devault, professeure au département de travail social, de l'Université du Québec en Outaouais.



L'Association des familles monoparentales
et recomposées de l'Outaouais
Autonomie, Éducation, Entraide

4) Robert Lavigne, intervenant de l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais (AFMRO).



5) Yves Séguin, coordonnateur, de l'organisme Les Enfants de l'espoir.

Nous tenons à remercier particulièrement les membres du comité organisateur et leur organisme pour leur précieuse contribution à l'organisation de la journée.

Remerciements ...

DES PRÉSENTATEURS HORS PAIRS...

Monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour son accueil chaleureux à l'Université du Québec en Outaouais; Monsieur Pierre Ippersiel pour la conférence d'ouverture qui a donné le coup d'envoi à la journée; Annie Devault pour sa conférence éclairante sur pourquoi et comment intervenir auprès des pères; Diane Dubeau, professeur au département de l'UQO pour sa tâche colossale de reprendre les éléments de tous les ateliers pour en faire une synthèse; Monsieur Robert Lavigne l'animateur de la journée qui a su donner un ton intime, chaleureux et humoristique au déroulement de la journée.

DES COLLABORATEURS PRÉCIEUX...

Pour développer et animer les ateliers dans les domaines peu documentés jusqu'ici (éducation, travail/syndicat et milieu juridique), des personnes ressources ont généreusement partagé leur expérience et leur expertise. Ces personnes sont :

Pour l'atelier travail : Réjean D'Aoust, coordonnateur, réseau des délégués et déléguées sociaux, FTQ; Serge Leduc, délégué social, FTQ, Bowater.

Pour l'atelier éducation : Denise Desjardins-Labelle, directrice École Rapide Deschênes; Luc Thouin, Collège de l'Outaouais.

Pour l'atelier juridique : Michel Carrière, médiateur; Ginette Ross, avocate, Aide juridique de Hull.

DES SECRÉTAIRES D'ATELIER INDISPENSABLES...

Johanne Bertrand, Université du Québec en Outaouais; Geneviève D'Amours, Direction de santé publique de l'Outaouais; Isabelle Laurin, Université du Québec en Outaouais; Bernard Lefebvre, Pères-enfants séparés de l'Outaouais; Raymond Sunstrum, CLSC de Hull; Mélanie Tessier, Université du Québec en Outaouais.

Nous avons basé ce présent document sur les notes prises par ces personnes lors des divers ateliers.

TABLE DES MATIÈRES



AVANT-PROPOS	iii
REMERCIEMENTS	v
TABLE DES MATIÈRES	vi
PROGRAMME DE LA JOURNÉE	1
INTRODUCTION	3
CONFÉRENCE D'OUVERTURE ÊTRE PÈRE : UN RÔLE À INVENTER	5
CONFÉRENCE THÉMATIQUE METTRE LA PATERNITÉ À L'AGENDA DE NOS MILIEUX : POURQUOI? COMMENT ?	9
PRÉSENTATION DES ATELIERS ATELIERS : LA PLACE DES PÈRES DANS NOS MILIEUX	19
Atelier : A Milieu de travail La conciliation travail-famille, un casse-tête pour les pères aussi ?	21
Atelier : B Milieu de l'éducation Quelle est la place des pères dans la vie scolaire de leurs enfants ?	27
Atelier : C Milieu des services sociaux et communautaires Les services sociaux et communautaires sont-ils vraiment adaptés aux besoins des pères ?	31
Atelier : D Milieu juridique Les mesures législatives font-elles obstacle au maintien des liens père-enfant ?	39
SYNTHÈSE DES ATELIERS	47
CONCLUSION	49
MOT DE LA FIN	51
RÉFÉRENCES	53

PROGRAMME DE LA JOURNÉE



AM

- 8 h Accueil et inscription
- 9 h Ouverture de la journée, Robert Lavigne, animateur
- 9 h 15 Mots de bienvenue, Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'UQO et Pierre Ippersiel, président du Conseil d'administration de l'UQO (Être père : un rôle à inventer)
- 9 h 35 Conférence thématique : « Mettre les pères à l'agenda : Pourquoi ? Comment ? », Annie Devault, Ph. D., professeure au département de travail social de l'UQO
- 10 h 20 Vox pop (réalisé dans l'Outaouais par les Productions Guy F.inc. sur les différentes réalités vécues par les pères, les enfants et certains intervenants)
- 10 h 35 Pause-Café
- 10 h 50 Atelier Partie 1 : La place des pères dans nos milieux : barrières et constats pour chacun des milieux
- 12 h 30 Dîner servi sur place

PM

- 13 h 30 Pièce de théâtre « Les pères et les services, deux solitudes » (une présentation de TAC com):
 - 14 h Atelier Partie 2 : Stratégies adaptées à chacun des milieux pour favoriser l'engagement paternel
 - 15 h 30 Pause-café
 - 15 h 45 Plénière, Diane Dubeau, Ph. D., professeure au département de psycho-éducation et de psychologie de l'UQO
 - 16 h 30 Mot de la fin, Lucie Lemieux, directrice de Santé publique de l'Outaouais, RRSSO
-

INTRODUCTION¹



« ÊTRE PÈRE ... TOUTE UNE ENTREPRISE ! »

Il n'y a plus à en douter, les enfants ont besoin de la présence de pères engagés dans leur vie ! Ils en bénéficient sur le plan de leur développement affectif, cognitif et social. Mais les pères disposent-ils de conditions favorables à l'exercice de la paternité dans tous leurs milieux de vie ? En quoi, le milieu de travail soutient-t-il chez les pères une implication active dans leur rôle paternel ? Le milieu scolaire interpelle-t-il les pères dans la réussite éducative des enfants ? Quelles sont les stratégies développées par les intervenants sociaux et communautaires pour soutenir les pères ? Les pratiques juridiques sont-elles justes et équitables vis-à-vis des pères ?

Voilà quelques-unes des questions qui ont fait l'objet de discussions lors de la journée régionale «Être père...toute une entreprise ! ».

OBJECTIFS DE LA JOURNÉE :

- Réunir, pour une première fois, un ensemble d'acteurs de secteurs variés qui viendront pour échanger sur la question de la paternité.
- Permettre aux participants d'établir, par secteur, un portrait de la place des pères dans leur milieu et proposer des mesures visant à favoriser une plus grande préoccupation de la question des pères.
- Mettre en commun l'ensemble des mesures proposées par chacun des milieux.

¹ L'utilisation du générique masculin dans le présent document ne se veut pas discriminatoire et vise uniquement à alléger le texte.

CONFÉRENCE D'OUVERTURE



ÊTRE PÈRE : UN RÔLE À INVENTER

Pierre Ippersiel,

Ce qui m'a fait hésiter à accepter l'invitation que m'ont faite Annie et Dominic, c'est que je suis plus proche de la réalité d'un grand-père que de celle de père! Et puis j'ai réfléchi au fait qu'un des seuls rôles dont on ne se défait jamais, c'est justement celui de parent et j'ai alors repris contact avec cette réalité de père que j'assume pour trois enfants qui me semblent toujours, bien que devenus adultes, les plus beaux au monde!

Il serait bien imprudent de définir la paternité. Heureusement, la vie ne se laisse jamais enfermer, mais je risque néanmoins d'en donner les quatre éléments qui, selon moi, sont les plus importants.

Être père, c'est :

- un bonheur ;
- un privilège ;
- une responsabilité ;
- un geste d'amour.

Un bonheur, c'est-à-dire quelque chose de bon, d'agréable, qui donne le goût de vivre, d'être meilleur, de se développer et donc une réalité très collée à la vie et au sens profond des choses.

Un privilège et donc un formidable cadeau de la vie, donné par une femme ce qui commande d'abord une attitude d'accueil, de réception et d'ouverture. Et ne me parlez pas de droit en cette matière. Je ne crois pas au droit à la paternité, je ne comprends que le privilège d'être père.

Une responsabilité extraordinaire et, peut-être que si on en avait une conscience totale, on aurait peur, mais il faut en avoir une conscience quotidienne qui vise à conduire un être vers l'autonomie, vers la conscience de son potentiel, à développer son aptitude au bonheur, à faire en sorte que l'enfant devienne plus grand et meilleur que soi.

Et finalement, un geste d'amour. Curieusement, l'origine étymologique indo-européenne du mot parent comporte essentiellement la notion de don. Une réalité composée de générosité, d'exigence, de patience. Aimer un enfant c'est croire en un rêve, mais un rêve plus exigeant qu'on puisse imaginer.

Dans un premier temps, avec en tête ces quatre éléments constitutifs, je veux partager trois idées ou trois rôles qui ne mènent nulle part ou en tous cas pas très loin. Ensuite, j'évoquerai quatre pistes qui me semblent porter plus de lumière.

1. Des pistes cul-de-sac

1.1 Le père que nous cherchons à saisir ne saurait, en aucune façon, être un travailleur social domestique ou un intervenant pivot familial. Ces rôles, importants en société et qui se caractérisent par un corpus de connaissances et de pratiques extrêmement utiles, ne sauraient être la base et le lien privilégié qui doit s'établir entre un père et son enfant. Et ça n'est pas parce que nos sociétés sont devenues complexes et compliquées que le père devrait s'ériger en intervenant pivot. Avant d'être un rôle social, la paternité est d'abord un lien très personnalisé qui se crée et s'invente entre deux êtres, deux personnes et non un lien entre un professionnel et un enfant. Je ne veux pas nier la réalité professionnelle. Je veux simplement établir qu'elle ne peut pas être le fondement de la relation père-enfant. On peut être un bon intervenant social tout en étant un père médiocre.

1.2 Le père ne peut pas être, en aucune façon ce guerrier engagé dans une bataille stratégique pour conquérir le terrain que les mères ont investi, depuis des siècles, dans le champ de l'éducation des enfants ! Vous voyez ce que je veux dire ! Le rôle du père ne s'enfantera pas (ou ne s'inventera pas –deux mots presque pareils !) au sein d'une querelle idéologique homme-femme. Il ne peut découler d'une guerre de pouvoir. C'est un rôle qui exige gratuité et sérénité et qui s'accommode mal de la tension entre un homme et une femme polarisée par d'autres combats. Le père n'est pas un guerrier, c'est un homme libre, en paix avec lui-même et avec celle qui est la mère de son enfant.

1.3 Le père ne peut pas non plus être associé de façon particulière à un espèce de rôle du type sauveur de société qui a mission de transmettre à sa progéniture les valeurs et les comportements qui conviennent à une société libérale où les vraies choses se traduisent en rentabilité, en efficacité et ultimement en dollars. Vous savez, tout ce discours machiste ou néo-

machiste omniprésent. Ce discours de la *vraie réussite* qui conduit presque fatalement à l'aliénation et à l'affadissement des plus belles valeurs individuelles et collectives. Le père qui veut vraiment jouer son rôle doit être très conscient de cette réalité pour ne pas amener son enfant dans ce cul-de-sac socioéconomique. Il y a toute une différence entre s'assurer un niveau de vie décent et succomber aux sirènes de ce beau monde néo-libéral.

2. Des pistes porteuses de lumière

2.1 Au cours des neuf derniers mois de ma vie, j'ai eu le privilège de participer, à titre de commissaire, aux travaux de la Commission Clair. Cela a été pour moi, une nouvelle occasion de voir avec une acuité et peut-être une profondeur nouvelle jusqu'à quel point les questions relatives à la santé, au sens le plus large du terme, sont toujours essentiellement globales et systémiques. On ne peut jamais fragmenter ce réseau et ça m'a rappelé cette belle phrase de Saint-Exupéry « à décomposer les visages en morceaux, on efface les sourires ». Mais, vous me direz : « qu'est-ce que cela vient faire avec le rôle de père » ? J'y viens.

Je crois que le père doit avoir comme credo cette approche décrite différemment par René Dubosc. « Penser globalement, agir localement ». Le père doit d'abord avoir la vision la plus large et la plus complète possible de son rôle, du milieu dans lequel il l'exerce, du temps dans lequel il s'enracine, il doit être un homme conscient de son temps et de son milieu. Avec cette vision et justifié par celle-ci, il pose des gestes définis dans le temps, adaptés à la situation présente et répondant aux besoins de l'enfant. En d'autres mots, l'action quotidienne du père est toujours éclairée par la vision qu'il a de son rôle. C'est donc d'abord dans sa tête qu'on est père. Mais c'est également dans son temps et dans son milieu.

2.2 Dans ce rôle de père à inventer, doit se trouver celui qu'on pourrait appeler un créateur enraciné. Je veux dire par là que je ne crois pas beaucoup aux ruptures dans la chaîne historique humaine. Le père d'aujourd'hui s'inscrit dans une histoire. Il a été lui-même un enfant. Il a vécu une relation avec son père. Cette relation l'a marqué, l'a façonné. Elle a été très positive ou peut-être très négative. Mais elle a été. C'est avec ce bagage que je suis père. C'est avec mon héritage que j'invente mon rôle de père. Je veux faire mieux que mon père, mais c'est dans la mesure où j'aurai objectivé ma réalité d'enfant que je pourrai faire évoluer ma réalité de père. Je ne veux pas jouer au psychanalyste, ça n'est pas mon métier, mais je suis certain qu'il y a des liens à établir entre l'enfant que j'ai été et le père que je suis. Peut-être qu'un créateur est toujours proche de ses racines ! La semaine dernière, j'entendais la mère d'une petite fille de 7 ans expliquer comment elle racontait des histoires à sa fille et je me rendais compte que j'utilisais, il

y a vingt ou vingt-cinq ans, les mêmes procédés. Alors je me suis dit qu'il devait bien y avoir des continuités naturelles !

● ● 2.3 Et puis il y a cette autre dimension moins facile et moins populaire : le père, un parent avant d'être un ami. Je vous entends déjà me dire qu'il ne faut pas brimer l'enfant et que le père s'il veut se faire accepter et aimer doit être *cool*, l'ami de son enfant. Pour moi, le père, dans l'invention de son rôle, doit rester un parent. L'amitié viendra beaucoup plus tard. Si le père-parent a bien joué son rôle, la séquence inverse est rarement porteuse. Être parent c'est passer du temps avec son enfant, beaucoup de temps. Comme père, si j'avais à recommencer, c'est la seule chose que je changerais. Je donnerais encore plus de temps à mes enfants. C'est dans le temps investi que se construit une relation. Mais comment faire ? Nous sommes dans un monde où le temps est une denrée rare, mesurée, comptée, priorisée ! Or, je parle ici du temps gratuit, du temps donné, du temps généreux, du temps arraché à l'énerverment de la vie, du temps qui ne se mesure ni en heures, ni en minutes, du temps présent, du temps que l'on prend pour attendre son enfant.

Être père c'est difficile et ça demande beaucoup de temps. On raconte que, dans les milieux du travail, on a commencé à élaborer des théories sur la motivation le jour où le travail a perdu son sens. J'espère qu'on est pas en train de réfléchir sur le rôle du père parce que celui de parent aurait perdu son sens !

● ● 2.4 Enfin, je crois que la quatrième dimension que je veux évoquer est la plus vieille et la plus fondamentale, c'est celle qu'on appelle toujours après quarante siècles d'aventure humaine la piste de l'amour. Ce nouveau rôle du père, on essaye tous de le décrire, de l'évoquer et surtout de le faire naître, mais je suis certain que son ingrédient fondamental, son levain essentiel est à chercher dans ce lien d'acceptation, de reconnaissance, de gratuité et de foi – au sens le plus noble du terme – dans ce lien d'amour entre un père et son enfant.

Rappelez-vous cette belle phrase de Gilles Vigneault : « Le temps que l'on prend pour dire « je t'aime » est le seul qui reste au bout de nos jours ». On aime pas un enfant parce qu'il comble notre solitude ou parce qu'il nous donne de la joie. On aime un enfant pour lui-même, pour ce qu'il est et pour ce qu'il peut devenir. On n'aime pas un enfant parce qu'il est le témoin de notre réussite psychosociale. On aime un enfant parce qu'il est la continuité, parce qu'il est la vie, parce qu'il représente le sens ultime de la vie.

Bon colloque et bonne réflexion.

CONFÉRENCE THÉMATIQUE



METTRE LA PATERNITÉ À L'AGENDA DE NOS MILIEUX : POURQUOI ? COMMENT ?

Annie Devault, Ph.D.,

professeure au département de travail social, UQO

Dans cet exposé, je vais d'abord tenter de répondre à la question suivante : Pourquoi mettre la paternité à l'agenda de nos milieux ? Pour ce faire, deux questions « très scientifiques » seront abordées : Un père, c'est quoi ? Un père, ça sert à quoi ?

Une fois que je vous aurai convaincu de l'importance de la présence des pères auprès des enfants, je donnerai quelques indications sur la question du comment mettre la paternité à l'agenda de nos milieux.

1- Un père, c'est quoi ?

Quelle est la définition du rôle paternel ? La réponse à cette question est : cela dépend. Cela dépend d'abord de l'époque à laquelle on se réfère, de la culture ambiante, de la situation familiale, des caractéristiques de la mère et bien sûr du père lui-même.

À une époque pas si lointaine en Occident, les pères avaient un rôle assez bien défini... Le père a d'abord été le guide moral ou si vous préférez celui qui avait la responsabilité de transmettre aux enfants les enseignements religieux tirés de la bible. Autour de la révolution industrielle, le rôle du père s'est centralisé autour de la fonction de pourvoyeur. Dans les années 40, on demande aux pères d'être de bons modèles sur le plan des rôles sexuels, en particulier pour leur garçon. Ce n'est que vers le milieu des années 70 qu'est né le père nourricier, c'est-à-dire celui qui s'investit dans la vie de tous les jours auprès de l'enfant et joue un rôle de « caring » ou de soins.

Le rôle du père dépend aussi des changements subis par la famille. Les journaux américains de la semaine dernière titraient qu'il y a maintenant moins de 25% des familles américaines qui prennent la forme d'un mariage entre un homme, et une femme qui ont un enfant. En effet, le visage de la famille est en profond bouleversement (figure 1).

Comme on le voit à la figure 1, au Québec, plus d'une personne sur 4 vit seule. Le nombre de mariage a diminué considérablement. La nuptialité, c'est-à-dire la probabilité de se marier avant

FIGURE 1

Le nouveau visage de la famille

- Personnes vivant seules :
1961 : 7,7 % 1996 : 23,7 %
- Nuptialité :
1970 : 90 % 1996 : 3,5 %
- Naissances hors mariage :
1970 : 8,2 % 1996 : 53 %
- Divorces :
1969 : 8,7 divorces pour 100 mariages
1995 : 54 divorces pour 100 mariages

82 % des personnes vivent dans une famille !

50 ans est au Québec la plus faible au monde : 32 % pour les hommes et 35 % pour les femmes. De 1990 à 1995, 80 % des premières unions sont des unions libres. Conséquemment, les naissances hors mariages sont fréquentes. Le nombre de divorces a également augmenté. Les familles monoparentales représentent 16 % de l'ensemble des familles et les familles recomposées représentent 10 % des familles. La proportion de pères qui élèvent seuls leurs enfants est de 18 % des familles monoparentales. Mais il y a une bonne nouvelle à tout ça. L'intérêt pour la famille se maintient : 82 % des personnes vivent dans une famille.

Ainsi donc, la famille est en profond bouleversement mais elle n'est pas morte, elle se « restructure ». Le rôle du père fait partie intégrante de cette restructuration et

la façon dont le père est en lien avec l'enfant change dans cette mouvance. D'autres facteurs comme la stabilisation de la présence des femmes sur le marché du travail et le désir des pères de s'investir auprès des enfants font apparaître des pères qui, sans être des copies des mères parce qu'ils ont leur style bien à eux, deviennent actifs dans plusieurs sphères de la vie de leurs enfants.

Ces changements familiaux et sociaux comportent parfois des conséquences bénéfiques, parfois des conséquences fâcheuses pour l'enfant et la famille.

Parmi les conséquences négatives associées aux changements sociaux et familiaux, on note que parfois, en fait trop souvent, le lien père/enfant s'effrite à la suite d'un divorce.

Par exemple, l'Enquête Longitudinale Nationale sur les Enfants et les Jeunes (ELNEJ) réalisée en 1994-1995, révèle que cinq ans après la séparation des parents, seulement le tiers des enfants voient leur père à chaque semaine ou aux deux semaines. Le quart d'entre eux ne les voient plus

jamais et les autres le voient de façon sporadique (Marcil-Gratton & Le Bourdais, 1999). Plusieurs raisons peuvent expliquer la perte de contact entre père et enfant :

- l'attribution de la garde des enfants qui favorise parfois les mères au dépend des pères ;
- la croyance voulant que les mères sont plus importantes pour les enfants que les pères ;
- les mères qui refusent au père l'accès aux enfants ;
- les pères qui délaissent les enfants pour s'investir dans une autre union...

Inutile de mentionner que la perte de contact entre le père et l'enfant a des impacts négatifs importants pour l'enfant.

Les changements sociaux et familiaux ont aussi, fort heureusement, des conséquences bénéfiques pour les enfants. Il arrive que dans les situations de divorce, le lien entre le père et l'enfant s'intensifie, se développe d'une manière plus diversifiée qu'avant la rupture.

Un père engagé, c'est quoi ?

Les chercheurs ont identifié quatre dimensions de l'engagement des pères envers leurs enfants (Lamb, 1997) (figure 2).

FIGURE 2

Un père engagé !

- Un père qui interagit directement avec son enfant.
- Un père accessible à son enfant.
- Un père « responsable » qui se préoccupe activement du bien-être et de la santé de son enfant.
- Un père « évocateur » qui pense à son enfant et s'en soucie.

Un père engagé c'est quelqu'un qui interagit directement avec son enfant (compagnon de jeu, guide moral, soutien affectif, éducateur, responsable des soins physiques...). C'est un père accessible, c'est-à-dire qu'il est présent sans être en interaction directe avec son enfant. Il est disponible. Par exemple, il prépare le souper pendant que l'enfant joue dans sa chambre. Un père engagé est « responsable », il se préoccupe activement du bien-être et de la santé de son enfant. Par exemple, il sait quand il doit conduire l'enfant chez le pédiatre, il planifie

les horaires avec la gardienne d'enfant, il connaît les dates de réunion avec le professeur. Cette dimension implique beaucoup plus que « d'aider la mère » ou de « garder les enfants » en son absence. Elle intègre l'importante question de la planification de la vie de l'enfant. Enfin, un père engagé, c'est un père « évocateur » qui pense à son enfant quand il n'est pas en sa présence. Il en parle aux personnes de son entourage. Il ressent l'importance de l'enfant dans sa vie.

Évidemment, tous les pères ne remplissent pas obligatoirement toutes ces fonctions.

En ce sens, il importe de rappeler 2 faits :

- 1- Les mères consacrent plus de temps à leurs enfants que les pères.
- 2- Le temps d'interaction père-enfant a augmenté depuis 20 ans.

Un article tiré de la Presse de la semaine dernière titrait : « Les pères s'occupent beaucoup moins des jeunes enfants que les mères. Et c'est vrai. Selon l'enquête de l'Institut de la statistique du Québec « En 2002, j'aurai 5 ans », les mères changent plus souvent les couches de leur bébé de 17 mois, elles aident plus les enfants à boire et à manger, elles s'occupent davantage des tâches ménagères.

Mais les pères en font plus qu'avant.

Les résultats de plusieurs enquêtes à ce sujet montrent qu'en 1970, les pères passaient environ le tiers du temps que consacrent les mères aux enfants. En 1990, cette proportion augmente à 43 %. Concrètement, ceci veut dire que les mères sont en interaction directe avec les enfants en moyenne 1,9 heures/jours durant la semaine et 6,5 heures le weekend. Au niveau de l'accessibilité, ces chiffres sont plus élevés (de 2,8 à 4,9 la semaine et 9,8 le weekend) (Bureau de la Statistique du Québec, 1999) (figure 3).

Ainsi, les mères en font plus que les pères, mais les pères en font plus qu'avant. Que faire de ces deux affirmations? La question de l'engagement paternel soulève toujours des passions. Elle fait naître des conflits, des revendications, des frustrations. Il est important de souligner que de parler des pères n'enlève rien aux mères. La perspective que je souhaite prendre est de parler de ce que les pères font plutôt que ce qu'ils ne font pas, en fait je préfère affirmer que les pères en font plus qu'avant plutôt qu'ils n'en font pas assez. Pourquoi? Pour deux raisons princi-

pales : parce que je crois que c'est en encourageant ce qui se fait déjà que les pères seront encore plus présents auprès de leurs enfants et surtout que les enfants bénéficieront plus de la présence

FIGURE 3

Quelques chiffres (puisque il en faut !)

- 1970 : 30 % du temps consacré par les mères
- 1990 : 43 % du temps consacré par les mères

Concrètement ...

- Interaction directe :
1,9 hres par jour la semaine
6,5 hres par jour le weekend
- Accessibilité :
2,8 à 4,9 hres par jour la semaine
9,8 hres par jour le weekend

attentive des pères. Et aussi parce que j'ai l'impression que lorsqu'on regarde ce que les pères ne font pas, on tombe assez vite dans ce qu'ils devraient faire comme individus, comme s'ils étaient les seuls responsables du fait qu'ils sont moins impliqués que les mères. Il y a l'histoire, les normes sociales, les rôles parentaux, les institutions, les services et bien sûr les pères eux-mêmes sont tous responsables de cet état de fait.

Une autre dimension importante à considérer relativement à l'engagement paternel est le fait que les pères d'aujourd'hui sont actifs dans plusieurs domaines. Il n'est pas si loin le temps où la mère faisait garder ses enfants même lorsque le père était à la maison sous prétexte qu'il ne savait pas comment en prendre soin, en particulier des bébés !

Un père aujourd'hui a la possibilité de remplir plusieurs fonctions auprès de son enfant et c'est en soi une grande richesse. Il a du terrain pour jouer le rôle de nourricier, d'éducateur, de guide, de compagnon de jeu (Lamb, 2000). Les pères ne deviennent pas pour autant une copie des mères, mais ils ont la possibilité de s'investir dans la vie de leurs enfants sans être limité à une fonction spécifique. Les études démontrent d'ailleurs que les pères sont aussi compétents que les mères mais ils ont leur façon propre à eux d'interagir avec les enfants. On note en particulier que comparés aux mères, les pères sont plus orientés vers l'action, ils verbalisent moins et ont un style d'échange plus directif qui comporte des commandes, des interdictions et des demandes de clarifications, alors que les mères demandent davantage des explications ou formulent des interrogations. Enfin, les pères participent plus souvent aux activités de jeu qu'aux soins quotidiens (Badolato, 1997; Doré, 1997; Dubeau, Turcotte et Coutu, 1999).

Comme on le constate, ces différences reflètent assez bien les rôles sexuels traditionnels. Les hommes étant orientés vers l'action et les interactions physiques et les femmes vers les soins et les échanges verbaux. Il faut cependant être prudent avec ces résultats parce qu'ils représentent des tendances globales qui d'une part ne reflètent pas le comportement de tous les pères et de toutes les mères, et d'autre part, sont peut-être appelés à changer au fil du temps avec l'augmentation de la participation des pères à des tâches traditionnellement associées au rôle féminin.

De plus, les recherches révèlent que globalement les pères et les mères influencent le développement de l'enfant de manière similaire. Les comportements parentaux dont les enfants ont besoin : contacts chaleureux, capacité de répondre aux attentes, stimulation de qualité, consistance dans la manière d'être en contact avec l'enfant et dans l'établissement de limites sont des comportements que pères et mères également peuvent adopter (Lamb, 2000).

Par ailleurs, si le rôle du père s'est modifié, ça ne veut pas dire que les dimensions associées au rôle traditionnel, par exemple, le rôle de pourvoyeur a disparu ou est désuet. Un père engagé est aussi un homme qui protège son enfant des conséquences désastreuses de la pauvreté. L'absence des pères a un impact majeur sur la pauvreté vécue par l'enfant. La proportion de familles monoparentales vivant dans la pauvreté le démontre clairement. Dernière remarque au sujet du rôle paternel : comme pour les mères, il ne faut pas tomber dans la course à la perfection. Assumer tous les rôles et les responsabilités est impossible.

2- Un père, ça sert à quoi ?

Ai-je besoin de le confirmer ? Les études rapportent que les pères sont capables de prendre soin de leurs enfants peu importe l'âge de ces derniers. Ils répondent adéquatement aux signaux émis par les enfants ainsi qu'à leurs besoins. Les pères et les enfants tissent entre eux des liens d'attachement dès la première année de vie des enfants. Les bébés répondent à la stimulation autant en provenance des pères que des mères. Les bébés s'attachent aux personnes qui interagissent avec eux sur une base régulière. Donc, au diable la psychanalyse ! Le père a un rôle à jouer dès la naissance de l'enfant et pas seulement au moment où l'enfant s'éloigne de sa mère.

Quel est l'impact de la présence du père auprès des enfants ?

FIGURE 4

Un père, ça sert à quoi ?

- De manière générale, à augmenter la compétence des enfants ...
 - Cognitif
 - Social
 - Affectif
 - ... et à bien définir
 - Identité sexuelle

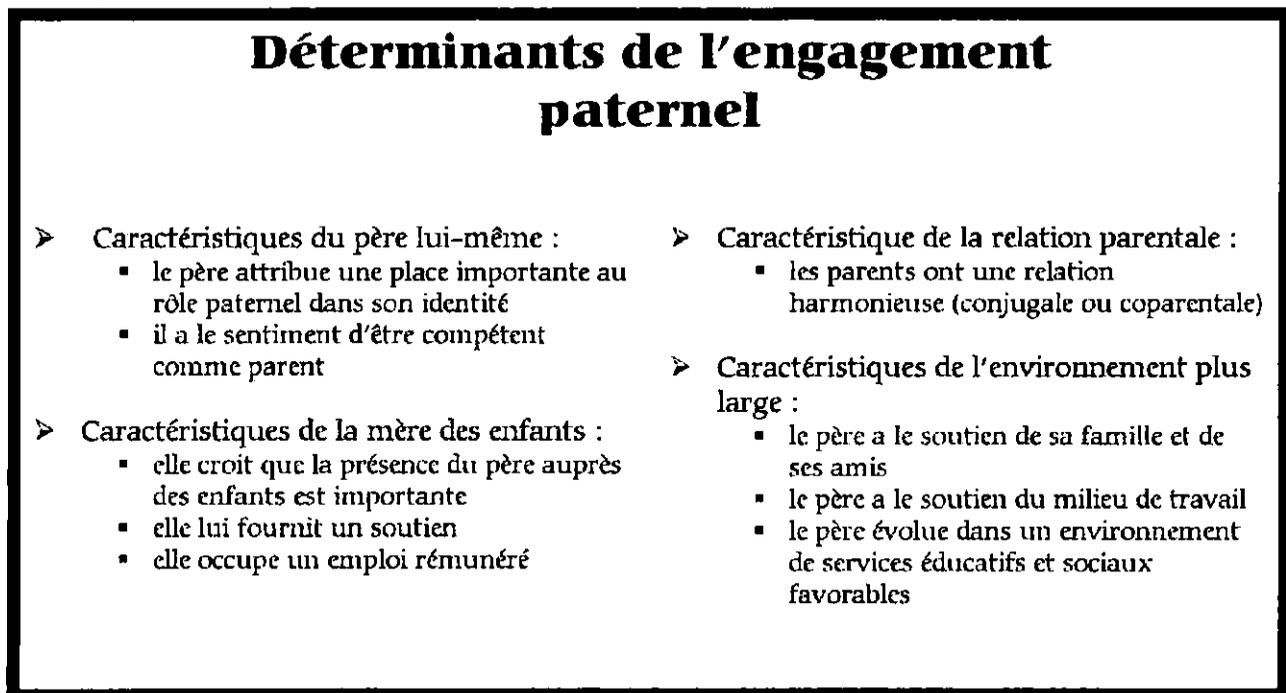
Les quatre effets les plus fréquemment observés dans la littérature scientifique sont illustrés sur l'acétate. Un père qui est près affectivement de ses enfants et qui les soutient financièrement fait en sorte que ces derniers ont plus de chances de réussir à l'école, ils sont plus compétents sur le plan cognitif que ceux dont le père est absent. Ces enfants ont plus de chances de développer des compétences sociales, ils sont plus empathiques. Ils ont moins de symptômes dépressifs et ont moins de problèmes d'externalisation : ils se sentent

bien psychologiquement. Enfin, ils ont une identité sexuelle plus stable mais en même temps, ils sont moins stéréotypés sur le plan des rôles sexuels (Turcotte, Dubeau, Bolté et Paquette, 2001).

À partir de ces informations voulant que les enfants gagnent à côtoyer leur père, on peut se demander dans quelles conditions les pères sont le plus susceptibles de s'engager. Autrement dit, quels sont les déterminants de l'engagement paternel ?

On peut les diviser en fonction de différents niveaux systémiques. Il y a les caractéristiques du père lui-même, c'est-à-dire s'il attribue une place importante au rôle paternel dans son identité, s'il a le sentiment d'être compétent comme parent.

FIGURE 5



Les caractéristiques de la mère des enfants ont un impact sur l'implication des pères. Les pères sont plus engagés si la mère croit que la présence du père auprès des enfants est importante, si elle lui fournit un soutien et si elle occupe un emploi rémunéré. On doit aussi considérer les caractéristiques de la relation parentale (conjugale ou co-parentale) qui doit être harmonieuse. Enfin, sur la plan des caractéristiques de l'environnement plus large, on retrouve les conditions suivantes : le père a le soutien de la famille élargie et des amis, de son milieu de travail, son identité de père y est respectée et souhaitée et il évolue dans un environnement de services éducatifs et sociaux favorables.

Comment mettre la paternité à l'agenda de nos milieux ?

D'abord essayer de faire en sorte que le plus de déterminants de l'engagement paternel puissent être possibles et concrétisés. Il faut donc d'abord commencer par les pères eux-mêmes. La motivation des pères est fondamentale et personne ne peut forcer un père à être présent. Il faut non seulement que le père ait une place dans la famille, il faut que la famille et l'enfant aient une place dans le père. En même temps, il ne faut pas oublier que les rôles parentaux traditionnels sont encore très ancrés dans nos mœurs et la compétence exclusive des mères en ce qui a trait aux enfants est une notion encore très présente, même chez les pères eux-mêmes. Ils sont encore nombreux à penser qu'au fond, ils ne sont pas si importants pour les enfants. Pourtant, quand ils savent qu'ils peuvent faire une différence dans la vie des enfants, ils sont actifs auprès d'eux et ce sont les enfants qui en bénéficient.

Dans ce contexte où la norme sociale n'est pas favorable aux pères, que même les pères eux-mêmes ont certains doutes et qu'ils disposent de très peu de modèles, quel défi cela représente-t-il par exemple pour un père séparé de se présenter à l'école pour s'enquérir des progrès de son enfant alors que la mère en a été informée ? Dans un contexte de travail, on dit souvent que les pères doivent mentir pour quitter le bureau pour des raisons associées aux enfants. Sinon, la question qu'on leur pose plus ou moins directement est : pourquoi ce n'est pas la mère qui va chercher l'enfant malade ? Dans le contexte juridique, certains pères doivent avoir une conviction inouïe pour se battre contre des préjugés voulant que les pères sont incompétents pour élever les enfants. Dans les services sociaux et communautaires, un milieu composé majoritairement de femmes, il peut être intimidant de venir demander un soutien.

FIGURE 6

Les interventions les plus prometteuses

- Dépassent les moyens traditionnels de recrutement et vont vers les pères.
- Favorisent une intervention informelle et souple qui mise sur les forces des pères
- Rejoignent les pères dans leurs milieux de vie et ces milieux sont associés à l'intervention

Les observations faites au sujet de l'intervention auprès des pères révèlent entre autres que les interventions les plus prometteuses suivent les critères suivants : les intervenants dépassent les moyens traditionnels de recrutement et vont vers les pères (Bolté, Devault, St-Denis et Gaudet, 2002).

Donc, il faut rejoindre les pères à la brasserie, dans le stationnement du centre d'achat et on pourrait ajouter dans le milieu de travail, à

l'école de l'enfant, au Centre de la petite enfance et dans le milieu de loisirs. Donc un père qui veut, oui, mais dans un contexte où ces efforts sont compatibles avec ses milieux de vie.

Les stratégies qui visent à mettre la paternité à l'agenda de nos milieux sont multiples et encore peu explorées. Idéalement, ces stratégies devraient viser plusieurs cibles : le père lui-même, la famille (la conjointe ou l'ex-conjointe), les milieux de vie (le cercle d'amis, la famille élargie, le milieu de travail, l'école de l'enfant ou le milieu de garde, le centre de loisirs, les services sociaux, les ressources d'intégration en emploi) et l'environnement global (image véhiculée dans les médias, valeurs sociales, politiques gouvernementales).

Examinons quelques exemples de stratégies. Sur le plan individuel, nous devrions favoriser chez les pères et les mères la reconnaissance de la capacité des pères de prendre soin des enfants. Donc s'assurer qu'il y a une place pour le père dans la famille. Puis, il faut favoriser chez les hommes le développement de la paternité comme partie intégrante de leur identité, au même titre que le rôle de travailleur. Ainsi, on s'assure qu'il y a une place pour la famille *dans* le père (Dulac, 1998).

Au niveau familial, on pourrait tenter d'agir à améliorer la relation entre conjoints et ex-conjoints puisqu'il s'agit d'un déterminant de l'engagement paternel. Ensuite, il faut que les pères bénéficient d'une organisation de services sympathiques au rôle du père au niveau par exemple des horaires de travail qui devraient pouvoir être flexibles et non pénalisantes pour ceux et celles qui s'en prévalent. Selon une étude menée par Germain Dulac, lorsque les entreprises offrent des programmes de conciliation travail-famille, leurs initiatives s'adressent généralement aux mères car elles sont toujours considérées comme le parent responsable des enfants. Les pères devraient bénéficier d'un environnement scolaire et préscolaire qui leur fait une place de choix. Il serait important de développer des

FIGURE 7

Comment mettre la paternité à l'agenda de nos milieux ?

- S'assurer qu'il y a une place pour le père dans la famille
- S'assurer qu'il y a une place pour la famille « dans » le père
- S'assurer qu'il y a une place, dans l'esprit de la mère, pour le père
- Créer une organisation sociale de services sympathique aux pères :
 - des horaires de travail flexibles sans pénalité
 - un environnement scolaire et préscolaire qui fait une place de choix aux pères
 - des processus juridiques qui permettent aux enfants de garder contact avec leur père
 - un environnement de services institutionnels et communautaires sensible aux besoins et attitudes des pères

processus juridiques qui permettent aux enfants de garder contact avec leur père malgré la séparation des parents et aident les parents à maintenir une relation co-parentale harmonieuse même dans un contexte de séparation. Un environnement de services sociaux et communautaires sensible aux besoins et aux attitudes des pères pourrait également être bénéfique pour eux. On pourrait ajouter à cela :

- plus d'égalité entre les hommes et les femmes sur le plan salarial afin que pères et mères puissent faire des choix réels quant à la division des tâches parentales.
- des normes sociétales relatives au succès qui tiennent compte de la parentalité et ses exigences.
- une image médiatique des pères réaliste et positive.

Comme vous pouvez le constater, ces stratégies restent assez globales et surtout elles restent théoriques et attendent d'être mises en pratique.

Comment mettre la paternité à l'agenda de nos milieux ? C'est une question à laquelle nous aimerions que vous répondiez. Voilà exactement la raison pour laquelle nous vous avons convié ici aujourd'hui parce que concrètement, dans l'Outaouais tout reste à faire pour s'assurer que nos enfants bénéficient de la présence de leur père. C'est pour cette raison que nous présentons cette journée comme une innovation. Vous participez vous tous ici présents (c'est ici que je me change en « preacher » !) à un mouvement nouveau, celui de soutenir avec des moyens concrets et multiples la place des pères dans ses milieux de vie.

PRÉSENTATION DES ATELIERS



Quatre grands thèmes ont été abordés dans les ateliers selon le secteur d'appartenance des participants.² Ces thèmes sont les suivants:

Secteurs d'appartenance	Thèmes
Travail	La conciliation travail-famille, un casse-tête pour les pères aussi ?
Éducation	Quelle est la place des pères dans la vie scolaire de leurs enfants ?
Services sociaux et communautaires	Les services sociaux et communautaires sont-ils vraiment adaptés aux besoins des pères ?
Juridique	Les mesures législatives font-elles obstacle au maintien des liens père-enfant ?

Les ateliers ont été séparés en deux parties. D'abord, l'atelier de la matinée consistait à identifier les barrières à l'engagement paternel et à dégager des constats pour chacun des milieux. En après-midi, les barrières soulevées sont reprises par les participants qui doivent identifier des stratégies pour amenuiser ces obstacles.

Nous rapportons dans cette section, les constats et les stratégies qui ont été priorisés par les participants à la fin de chaque atelier. Il ne s'agit pas ici d'un contenu exhaustif mais bien de la mise en commun des perceptions, des préoccupations, des observations et des expériences des participants.

Les rapports d'atelier comportent tout une section « Mais encore » où l'on retrouve des constats ou des stratégies qui n'ont pas été priorisés mais qui ont été discutés dans les ateliers et ce, afin de rapporter le plus fidèlement possible la richesse des ateliers.

Nous tenons à remercier tous les participants qui ont apporté leurs points de vue et leurs connaissances de cette question et qui ont donné un éclairage intéressant permettant de faire avancer la réflexion sur le rôle et la place des pères.

² Nous avons demandé aux participants de s'inscrire dans l'atelier correspondant à leur milieu de travail.

ATELIER A : MILIEU DE TRAVAIL



LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE, UN CASSE-TÊTE POUR LES PÈRES AUSSI ?

« Souvent les pères doivent se trouver des alibis pour faire de la place à la famille » (Dulac, Germain, Ph.D., 2001, *Propos de familles*, vol.6, p.10-11.)

1. INTRODUCTION

Une des plus grandes références identitaires des hommes et des pères de famille est certes le travail rémunéré. Cela était encore plus vrai dans la société de type traditionnel où les rôles étaient clairement définis et délimités et où, le « bon père » de famille était surtout celui qui faisait vivre sa famille. L'homme qui ne pouvait assumer cette tâche était vite dévalorisé et déclassé. Toutefois, au cours des dernières décennies, la société québécoise, soumise à d'énormes pressions socio-économiques et culturelles de même qu'à l'avancement des technologies, a évolué à un rythme effréné et s'est profondément transformée. L'urbanisation, l'industrialisation et le mouvement des femmes pour ne nommer que ceux-là sont des facteurs qui ont contribué à cette évolution.

Aujourd'hui, alors que dans la plupart des familles les deux parents sont actifs sur le marché du travail, nous nous attendons toujours à ce que le père pourvoie aux besoins de sa famille et qu'il préserve ses enfants de la pauvreté, mais nous souhaitons également qu'il s'engage de façon significative auprès d'eux : assurer les soins de base à ses enfants, s'occuper de leurs soins de santé, les accompagner dans leur cheminement scolaire, être présent et impliqué à des moments clés. Cependant, « le monde du travail est loin de s'être adapté à la nouvelle réalité des familles. Au contraire, tout se passe comme si les changements actuels qui le traversent avaient pour effet de compliquer davantage la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. »³ Et cela semble valoir autant au niveau des mentalités que de l'organisation même du travail.

2. CONSTATS

2.1 Peu de congé pour les responsabilités parentales

Dans plusieurs milieux de travail, on persiste à croire qu'il est plus naturel pour la mère de s'absenter lorsqu'il est question des enfants. Les pères sont mal vu lorsqu'ils revendiquent du temps à cet égard. Ceci a pour conséquence que les pères doivent souvent prendre des moyens détournés ou avoir une attitude de déviance pour assumer leurs responsabilités parentales : « Il y a un manque de congé et on ment pour partir lorsque c'est pour s'occuper de nos enfants ». On feint la visite chez le comptable, les problèmes d'auto, la visite médicale ou chez l'avocat pour s'absenter du travail. « La plupart du temps, ces congés nous sont refusés et nous les prenons à notre charge. Nous épuisons nos banques de congé et souvent il ne nous reste plus de congé lorsque nous voulons en prendre afin de récupérer pour nous-mêmes ». De plus, le fait de prendre des congés pour s'occuper des enfants peut avoir des conséquences fâcheuses pour les pères au niveau professionnel : « Lorsqu'on prend notre congé parental, on est pénalisé tant au niveau des attitudes, des postes, que de l'avancement lorsqu'on revient au travail ».

La prise de congés dans des moments clés pour la famille (Noël, congés scolaires...) demeure difficile dans certains milieux de travail. Certains soulignent n'avoir pu prendre de vacances en famille depuis plusieurs années à cause des horaires de travail de certains types d'emploi et du peu de flexibilité des employeurs.

La situation est davantage compliquée pour les pères séparés ayant la garde légale et physique de leurs enfants.

2.2 Les effets de la structure et de l'insécurité de l'emploi

La structure de l'emploi, l'organisation du travail et l'insécurité de maintenir ou non un emploi perturbent grandement l'exercice de la paternité. Les horaires hachurés, les quarts de travail, les placements, les contrats à court terme, l'absence de poste permanent, la vision de globalisation et de profits, les pertes massives d'emploi et les exigences pour ceux qui restent, sont autant de facteurs générant stress, problèmes de santé, tensions familiales, voire actes de violence, rupture conjugale et contamination d'une saine pratique de la paternité. Certains parlent du « syndrome

³ Tremblay et Villeneuve, *Rapport conseil de la famille, 1998-1999*

du survivant », c'est-à-dire super-performance (et/ou épuisement) au travail et silence à la maison : « Je suis efficient au travail et déficient à la maison... »

● ● 2.3 L'absence de mesures dans les conventions collectives pour concilier travail-famille

Il y a un manque de valorisation du rôle paternel qui se traduit par l'absence de mesures de soutien appropriées pour soutenir les pères telles que des congés parentaux, des horaires flexibles. Les difficultés rencontrées par les pères sont gérées cas par cas plutôt que collectivement : « Il n'y a rien dans les conventions collectives pour concilier travail-famille. Pourtant les problèmes auxquels on fait face ont un impact majeur sur plusieurs pères et leurs familles ». Il reste beaucoup à faire pour que le rôle des pères soit valorisé et soutenu dans le milieu de travail. Les syndicats et les employeurs ont un rôle important à jouer dans ce domaine.

Mais encore...

● ● 2.4 Les attentes vis-à-vis des rôles sociaux

Les attentes concernant les rôles sociaux des hommes et des femmes entraînent un double message qui crée de la confusion et des tensions tant au travail qu'à la maison. On souhaite un homme « maternel » à la maison tandis qu'au travail, le message est inversé : « Sois un homme...! ». On considère encore souvent la mère comme le parent principal auprès des enfants et le père comme une figure d'autorité. « Lorsque nous parlons de nos enfants à l'ouvrage, c'est surtout à partir des difficultés qu'ils présentent ou des problèmes qu'ils causent ».

En ce qui concerne le père « monoparental » (qui a la garde physique et légale des enfants) la culture ambiante fait qu'il a plus de difficultés à faire valoir ses responsabilités parentales et paternelles et à obtenir des ressources. Quant aux chômeurs, à l'accidenté du travail, aux pères sans travail rémunéré, ils sont perçus plus négativement dès le départ.

● ● 2.5 Le rapport au travail

Le rapport au travail est différent selon l'âge et l'étape de vie. À 20 ans, le travail est très important pour la réalisation et l'accomplissement de soi tandis qu'à 35 ou 40 ans, la famille et les enfants prennent plus d'importance. Malgré cela, certains hommes s'imposent à eux-mêmes

des horaires surchargés même s'ils revendiquent ou ont déjà des conditions de travail qui permettent la flexibilité d'horaire. Le rôle de pourvoyeur demeure pour beaucoup d'hommes une tâche centrale dans la définition du rôle paternel. Ainsi, plusieurs pères investissent beaucoup de temps et d'énergie dans leur travail et du même coup sont moins disponibles pour les membres de leur famille. Des conflits familiaux peuvent être occasionnés par un surinvestissement dans le travail.

3. STRATÉGIES

3.1 Faire bouger les lois

Au niveau macroscopique, il faut faire pression à tous les niveaux afin de créer une loi visant à obliger chaque grande entreprise à développer une politique familiale prenant en compte les besoins des enfants et de leurs parents (pères et mères). Cette politique devrait être élaborée en partenariat avec les syndicats. Les pères ont à faire connaître leurs besoins à leur employeur, leur syndicat et aux différents paliers de gouvernement.

3.2 Améliorer les conventions collectives

Plusieurs solutions à la reconnaissance et au soutien du rôle de père se trouvent dans la négociation d'ententes collectives et non par une gestion de cas par cas des différentes situations qui se présentent. L'amélioration des conditions de conciliation travail-famille passe donc par un engagement des employeurs, des syndicats et des gouvernements à soutenir les familles. Pour ce faire, il est d'abord nécessaire que les pères eux-mêmes sensibilisent et discutent de leurs préoccupations et qu'ils fassent des pressions auprès des employeurs et des syndicats.

Des mesures concernant le temps de travail qui posent souvent problème aux parents pourraient faire partie d'une convention collective ou d'une entente avec les employeurs notamment la réduction des heures de travail, la négociation des banques de temps, le développement du travail partagé, la possibilité d'échange de quarts de travail et de changements d'horaire entre travailleurs.

La mise en place des congés planifiés ainsi qu'une flexibilité pour des congés non planifiés représentent d'autres avenues pour faciliter la conciliation travail-famille. On pense à des mesures telles que des congés sans solde, des congés différés, des congés de parentalité (de

paternité) non transférables, des journées de maladie payées pour s'occuper de besoins spécifiques des enfants, des congés mobiles.

Pour aider les pères à assumer leurs responsabilités financières il serait souhaitable de mettre en place des plans d'assurance collective, d'assurance maladie, d'assurance invalidité et d'assurance dentaire.

La précarité d'emploi pose également problème pour les pères de famille qui ont des responsabilités familiales incontournables. C'est pourquoi, on suggère de ne pas maintenir les travailleurs dans des postes à temps partiel, à contrat ou sur appel et de les transformer en postes réguliers et permanents. Il appert essentiel de démontrer la pertinence et la rentabilité des emplois permanents pour l'efficacité au travail, la santé mentale des travailleurs et le bien-être des familles.

Enfin, il faut continuer à développer la syndicalisation dans les milieux de travail qui ne sont pas encore syndiqués.

● ● 3.3 Encourager le soutien et l'entraide

Afin de briser l'isolement et le silence quant aux préoccupations relatives au travail et à la vie familiale, il serait souhaitable de développer des groupes d'entraide entre pairs et pères au sein même du milieu de travail. Par des activités d'échange telles que des déjeuners causerie, des ateliers thématiques animés par des personnes ressources, les pères pourraient avoir un lieu pour exprimer le trop plein, les frustrations, les préoccupations, ce qui encouragerait la solidarité et l'appui entre collègues. De plus, certaines activités sociales (au bureau et/ou à l'entreprise) pour la famille pourraient être prévues pour sensibiliser les patrons face aux besoins des pères et de leurs enfants. D'autres activités sociales en dehors des heures de travail pourraient également permettre le soutien entre pères et créer une mentalité d'entraide brisant ainsi l'isolement.

Mais encore...

● ● 3.4 Revoir nos valeurs personnelles et nos choix

De nos jours, on constate une tendance sociale à la consommation et à l'accumulation de biens divers qui atteint la démesure. Nous sommes submergés de publicités de toutes sortes qui nous dictent nos «besoins» et qui nous obligent à travailler davantage pour pouvoir les satisfaire. Ceci

en entraîne plusieurs dans un tourbillon de «travailler pour consommer» dont il est difficile de sortir. Pour palier à ce courant, nous devons rester vigilants et revoir constamment nos valeurs et nos choix de manière à privilégier les valeurs et les liens familiaux. Pour diminuer notre « coût de la vie », il est possible d'échanger des services avec d'autres personnes de notre communauté et peut-être adhérer à une philosophie de type « simplicité volontaire ». Ces façons de vivre peuvent diminuer la pression sur les parents et permettre une implication plus grande auprès des enfants.

● ● 3.5 Favoriser une santé mentale saine et équilibrée

Il semble incontournable de devoir sensibiliser les employeurs à l'importance d'une santé mentale saine et équilibrée et aux facteurs contribuant au stress, à l'épuisement et au « burn-out », qui finalement occasionnent des coûts faramineux tant au niveau humain que financier et ce, pour tous : parents-famille-entreprise. Il faut remettre en question et dénoncer les mentalités et les pratiques qui valorisent la « super performance » et qui nuisent aux employés (pères et mères) et à leur famille.

De plus, on constate une diminution de sentiment d'appartenance du père à l'entreprise ce qui entraîne notamment une baisse de la motivation et du sentiment de fierté envers son travail. L'entreprise a tout avantage à mettre en place des conditions favorables à une saine conciliation travail-famille et à offrir un sentiment de sécurité et d'appartenance au père-travailleur. Un parent heureux et dégagé des problèmes parfois très lourds d'organisation familiale n'est-il pas un employé plus intéressant et engagé ?

ATELIER B : MILIEU DE L'ÉDUCATION



QUELLE EST LA PLACE DES PÈRES DANS LA VIE SCOLAIRE DE LEURS ENFANTS ?

1. INTRODUCTION

La recherche confirme que la présence des pères auprès des enfants comporte des effets positifs chez ces derniers. Notamment, on constate que les enfants qui profitent de la présence de leur père augmentent leurs chances de réussite sur le plan scolaire. Pourtant, l'école est un univers très féminin sous au moins deux angles. D'abord, la majorité des intervenants scolaires sont des femmes. De plus, on relève que les difficultés académiques des garçons sont généralement plus grandes que celles des filles et que le taux de décrochage scolaire des garçons est nettement supérieur à celui des filles. Dans ce contexte, l'idée de rapprocher les pères de l'univers scolaire recèle de nombreux avantages potentiels : favoriser la réussite scolaire des garçons, soutenir les filles, offrir aux enfants, dans le cadre de l'école, des modèles masculins.

2. CONSTATS

2.1 Les pères à titre d'anciens élèves... ou les papas en culottes courtes !

La manière dont les pères ont vécu leur propre expérience scolaire influence leur attitude vis-à-vis leur enfant dans le contexte scolaire et plusieurs hommes semblent avoir eu des rapports difficiles avec l'école. Certains pères ayant vécu des « traumatismes scolaires » (difficultés académiques, de comportement, de rejet, etc.) peuvent encourager chez leurs enfants l'adoption de comportements rebelles, dévaloriser l'importance de l'école devant eux ou encore ne montrer aucun intérêt pour la vie scolaire des enfants.

2.2 L'école : isolée de ses alliés potentiels

L'école est isolée de ses partenaires potentiels, soit des services sociaux, de la communauté, des loisirs, et du monde du travail. Elle est peu ouverte sur son milieu. Ce cloisonnement des services n'encourage pas la participation des pères. Les interventions se font dans des couloirs

séparés et étanches et n'ont donc pas d'impact sur les différents milieux fréquentés par les pères. Par exemple, on développe beaucoup plus d'interventions visant à favoriser l'engagement paternel dans le réseau de la santé et des services sociaux et ces interventions ne se généralisent pas au milieu scolaire. En fait, les intervenants scolaires ne sont pas au courant de ce qui se fait ailleurs que dans leurs milieux.

● ● 2.3 Une communication ardue entre les pères et le personnel scolaire

La communication entre le père et l'école est déficiente. Particulièrement au primaire, le père se dirige peu vers l'école, surtout celui qui manque d'habiletés dans les tâches scolaires. Les mères sont plus souvent les intermédiaires avec l'école. Ce sont elles qui téléphonent à l'école, qui s'y rendent, donc que l'on voit. Les mères sont également plus présentes au sein des conseils d'établissement et des comités de parents. Le père ne s'implique qu'en dernier recours et on ne le implique qu'à ce moment. D'autre part, l'école n'a pas tendance à faire du démarchage vers les pères, c'est-à-dire qu'elle n'a pas développé de stratégies spécifiques pour rejoindre les pères et les amener à l'école. Les intervenants scolaires font appel aux mères de manière beaucoup plus spontanée qu'aux pères avec lesquels ils ont plutôt tendance à éviter les contacts. On note que les enseignants en particulier éprouveraient un certain malaise dans leur contact avec les pères. Pourtant, on constate que lorsque le père s'implique, les résultats positifs sur l'enfant ne tardent pas à surgir.

Mais encore...

● ● 2.4 L'ambiguïté des rôles et des responsabilités des parents et du personnel scolaire

À l'école, les rôles de parents et de personnel scolaire sont ambigus. Les parents doivent reprendre leur part de responsabilités dans l'éducation de leurs enfants au regard de leur réussite scolaire. Mais cette prise en charge est plus difficile du fait que le système scolaire en est un de dénonciation des parents (on les blâme pour les difficultés vécues par les enfants) plutôt que de leur soutien. Cette attitude favorise, particulièrement chez les hommes, la peur d'être étiqueté comme « mauvais parent ». C'est peut-être ce qui explique que les pères sont moins présents à l'école lorsque l'enfant a des problèmes.

2.5 La garde partagée amplifie les difficultés de l'enfant à l'école

Dans des situations de garde partagée, lorsque l'enfant éprouve des problèmes à l'école, ces difficultés sont amplifiées par le manque de communication entre les parents et le manque de cohérence dans les actions entreprises pour aider l'enfant.

2.6 Les styles différents d'apprentissage des garçons et des filles

Les garçons et les filles ont un rapport différent à l'apprentissage. L'image d'un bon élève correspond davantage aux filles qu'aux garçons. Bouger est considéré comme un dérangement.

3. STRATÉGIES

3.1 Valoriser le masculin en contexte scolaire

Une voie importante à suivre pour valoriser le masculin à l'école est de sensibiliser la direction d'école à l'importance de la présence des pères en contexte scolaire de manière à ce que celle-ci soutienne la mise en place des stratégies qui permettent d'impliquer les pères concrètement dans l'école (par exemple, en leur demandant de venir parler de leur métier). Il serait intéressant d'instaurer une nouvelle culture au sein des conseils d'établissement qui met l'accent sur la présence des pères à l'école. D'autres stratégies visent à rendre l'école plus sensible aux besoins et aux forces des garçons : privilégier l'approche coopérative, c'est-à-dire celle qui permet aux garçons et aux filles de collaborer ensemble, plutôt que de compétitionner ; permettre aux garçons de participer à des activités de « caring »⁴, avoir plus de modèles masculins dans l'école par exemple en rétablissant l'équilibre homme/femme au sein du personnel. Les programmes éducatifs doivent également faire plus de place à la manière d'apprendre des garçons qui est plus axée vers l'action en utilisant par exemple, la pédagogie par projet. À titre d'exemple, permettre aux garçons de s'exprimer par le théâtre semble être une bonne voie. Toutes ces stratégies demandent de travailler d'abord sur les préjugés défavorables que peuvent avoir certains professeurs au sujet des parents et en particulier au sujet des pères.

3.2 Favoriser les collaborations intersectorielles

Développer, par une approche intersectorielle, un réseau intégré de ressources (école, CLSC, commission scolaire, municipalité, réseau communautaire) régi par un comité aviseur dont

⁴ Explication de école orientante

l'objectif serait de concerter les efforts et d'harmoniser les services (un peu à la manière de l'approche « Écoles et milieux en santé »). Ainsi, une famille aux prises avec une difficulté pourrait bénéficier de différentes interventions coordonnées en provenance de différents services, dont l'école. Ce réseau pourrait être soutenu par des modèles masculins.

● ● 3.3 Approcher les pères par le biais de leurs forces et de leurs intérêts

L'école doit faire prendre conscience aux pères qu'ils peuvent avoir un rôle important dans la résolution de problèmes. Elle doit impliquer le père dans le processus en respectant la manière d'être des pères, en privilégiant l'utilisation d'une approche non menaçante et en évitant de les juger. Par exemple, elle peut les inviter à participer à des activités, des tâches ou des présentations sur les lieux de l'école (réparation, jardinage ou autres). Pour atteindre cet objectif, l'école pourrait : 1) dresser la liste de tous les métiers et professions des pères de l'école et les inviter à participer en fonction de leurs compétences, ce qui favoriserait la perception des pères d'être appréciés à leur juste valeur (selon le principe de l'école orientante, les garçons ont besoin de savoir ce que l'école leur apporte à long terme); 2) solliciter les pères à participer à des activités sociales (soupers spaghettis, soirées de quilles, etc.), à collaborer à divers travaux manuels à l'école ou au service de garde qui mettent à profit leur compétence; 3) spécifier dans les lettres d'invitation aux parents (aux activités, à la remise des bulletins, etc.) que les pères sont plus que bienvenus, s'adresser directement à eux lorsqu'on téléphone à la maison; 4) lorsque l'enfant éprouve des difficultés, on peut solliciter directement le père plutôt que de passer par la mère. L'ensemble de ces mesures doivent être prises idéalement tôt dans le cheminement scolaire de l'enfant et tôt dans l'année scolaire.

Mais encore...

● ● 3.4 Sensibiliser et promouvoir le baccalauréat en enseignement chez les hommes

Augmenter le nombre d'inscription d'hommes au baccalauréat en enseignement et valoriser cette profession auprès de jeunes hommes (sensibilisation dans les cégeps), de manière à ce qu'il y ait un plus grand nombre d'enseignants masculins.

● ● 3.5 Inviter et informer les deux parents suite à la séparation

Suggérer lorsque possible aux parents séparés de venir ensemble aux réunions au sujet de l'enfant ou à tout le moins que l'école informe les deux parents de tout ce qui concerne l'enfant même s'ils sont séparés. Nous devons encourager le « coparentage ».

ATELIER C : MILIEU DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRE



**LES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES SONT-ILS VRAIMENT ADAPTÉS AUX
BESOINS DES PÈRES ?**

1. INTRODUCTION

Durant la Semaine québécoise des familles en 2001, la Fédération des unions de familles reprenait des idées novatrices de Germain Dulac, chercheur et sociologue, quant à la spécificité de l'intervention auprès des pères. Cette spécificité est d'autant plus importante que l'intervention familiale est un domaine fortement féminisé et que outre certaines améliorations, il y a encore une tendance chez les intervenants à s'adresser ou à rejoindre davantage les mères lorsqu'il est question des enfants. Cet obstacle à l'engagement paternel est aussi lié au fait que malgré la transformation des rôles traditionnels et les nombreuses recherches qui démontrent que les enfants ont autant besoin de leur père que de leur mère pour leur développement global, plusieurs hommes et femmes croient encore que la mère est mieux placée que le père pour prodiguer les soins aux enfants.

Il y a également un piège qu'il faut absolument éviter ; celui de demander aux pères d'imiter les mères. Il faut donc que les milieux d'intervention au niveau psychosocial, communautaire ou du loisir soient à l'écoute des forces et des besoins spécifiques des pères et que les services ou les activités offerts à l'intérieur des institutions et des organismes en tiennent compte.

Ainsi, afin que les services sociaux et communautaires soient vraiment adaptés à la réalité des pères d'aujourd'hui, il importe d'abord de transformer les attitudes des intervenants pour être en mesure de mieux reconnaître et comprendre les besoins et les intérêts spécifiques des pères. Enfin, pour répondre à ces besoins, il faut avoir accès à suffisamment de ressources pour que l'intervention auprès des pères et de leurs enfants ait un impact positif.

2. CONSTATS

2.1 Les attitudes à l'égard des pères

L'attitude des intervenants peut jouer un rôle déterminant au niveau des demandes d'aide des pères et de l'accessibilité des services. Même si en général, l'attitude à l'égard des pères a beaucoup évolué et que la plupart des intervenants reconnaissent l'importance de l'engagement paternel, une tendance persiste de trop souvent s'adresser à la mère en ce qui a trait aux enfants. La question du bien-être des enfants demeure pour encore bien des gens une responsabilité maternelle. Par ailleurs, on constate encore aujourd'hui dans la pratique que ce sont plus souvent les mères qui sollicitent les services de santé et les services sociaux et que par conséquent, ce sont elles qui sont invitées à en bénéficier. On prend pour acquis que les pères sont moins disponibles à cause du travail ou par manque d'intérêt pour les questions familiales. Il semblerait toutefois, qu'une démarche proactive favorise la participation des pères.

Face aux transformations du rôle de père et de travailleur, les intervenants sont appelés à modifier leurs attitudes et à reconnaître les différences entre l'intervention auprès des mères et des pères afin de répondre aux besoins qui diffèrent.

On remarque également que les pères et les hommes en général ont encore souvent mauvaise presse. On parle ici des croyances relatives aux notions de « père toxique », d'hommes violents et d'hommes qui se conduisent de manière inappropriée. Avec de tels préjugés qui planent au-dessus de leur tête, on se méfie encore parfois des pères et ils ne reçoivent pas toujours la valorisation et la reconnaissance sociale de leur rôle.

2.2 Les besoins des pères

Les ateliers ont permis d'identifier deux façons de percevoir les besoins des pères. D'abord, on affirme que pour optimiser l'intervention auprès des pères, il faut connaître leurs besoins et leurs intérêts. Parallèlement à cela, ajoutons la prémisse qui suppose qu'il faut avant tout que les pères se connaissent eux-mêmes pour pouvoir les divulguer. Les intervenants peuvent donc jouer un rôle pour favoriser une auto-réflexion chez le père et créer une atmosphère où ce dernier va se sentir à l'aise de le faire et d'en discuter. Actuellement, sur le terrain, les besoins des pères sont d'abord identifiés par les intervenants et non par les pères eux-mêmes.

De plus, on affirme que les pères ont besoin qu'on valide leur apport, qu'on leur transmette une image positive d'eux-mêmes et qu'on s'éloigne de la vision « toxique » des pères et des hommes en général. Ils ont besoin d'une reconnaissance de leurs compétences et d'un respect de leurs opinions. On soutient que les hommes veulent expérimenter leur rôle « à leur manière », le goût d'être et d'agir « sans se faire dire quand, comment et pourquoi » à chaque occasion. Il semble donc y avoir un besoin de s'investir d'une manière différente et d'y gagner un peu d'assurance. On souligne également que les pères ont besoin du soutien de leur conjointe pour jouer leur rôle.

2.3 Les obstacles à l'engagement paternel

Un des obstacles importants à l'engagement paternel est que l'on ne sait pas exactement comment définir l'engagement paternel. On s'entend pour dire que cela n'est pas toujours clair et que l'engagement paternel peut prendre différentes formes. La nouveauté du sujet dans les recherches ainsi que la multitude des types de familles et de modèles d'hommes et de pères, viennent compliquer davantage la tâche des intervenants qui oeuvrent auprès des familles.

En tant qu'intervenant, on admet qu'il faut revoir les rôles traditionnels qu'on attribue aux mères et aux pères, et qui teintent notre intervention auprès des familles. On persiste encore souvent à attribuer au père le rôle de celui qui joue avec l'enfant, qui le discipline quand les problèmes surgissent et de celui qui ne parle pas de ses émotions. A l'opposé, on attribue à la mère la responsabilité de tout ce qui concerne le bien-être des enfants. La perception à l'effet que les enfants auraient davantage besoin de leur mère serait encore bien présente dans la société. En plus, les femmes ont une longueur d'avance dans les soins aux enfants parce qu'elles ont été socialisées pour prendre soin des enfants. On reconnaît que la surreprésentation féminine dans les services psycho-sociaux et communautaires peut nuire à l'implication des pères lorsque ceux-ci ont une manière différente de s'engager auprès de leur famille.

Du côté des pères eux-mêmes on constate qu'il est encore difficile pour les hommes de demander de l'aide. Encore aujourd'hui, ils ont tendance à s'isoler avec leurs problèmes malgré quelques progrès pour tenter de les rejoindre. Pour beaucoup d'hommes et de pères, demander de l'aide c'est un peu comme s'avouer en état de faiblesse, de méconnaissance et cela écorcherait leur ego.

2.4 Les ressources

Le manque de ressource pour les pères est criant. On constate qu'il reste très peu de services qui s'adressent spécifiquement aux hommes et/ou aux pères. Il y a peu de lieu d'échange et de

partage et souvent les services qui existent sont dirigés vers les pères en crise. La déficience au niveau des ressources financières et humaines pour offrir des services adaptés aux pères est également reconnue dans les organismes. On constate la nécessité de revoir l'organisation des services pour mieux répondre aux besoins des pères comme par exemple, planifier davantage d'actions préventives (activités originales) et rendre les horaires de services plus flexibles (soir/fin de semaine). Enfin, les ressources investies doivent aussi viser à rejoindre tous les pères même les plus isolés.

Paradoxalement, on observe que les pères ont peu recours aux services de santé et aux services sociaux. Comment peut-on expliquer cela ? On reconnaît que le réseau de la santé et des services sociaux et communautaires est encore majoritairement représenté par des femmes et que même si elles démontrent une ouverture envers les pères, ces derniers ne sont peut-être pas à l'aise de se confier à une femme. On constate que lorsque ce sont des hommes qui invitent les pères à participer à des interventions, ils ont plus de succès. De plus, les services et les activités à l'intérieur des institutions et organismes (spécialement ceux liés à la famille) sont encore trop souvent conçus pour les femmes, pour les mères.

3. STRATÉGIES

3.1 Reconnaître l'importance du père et agir en fonction de cette réalité

L'étape essentielle avant d'entreprendre toute action de valorisation ou de soutien aux pères est d'être convaincu de leur importance, de reconnaître leur place dans la famille et de transmettre cette croyance en s'attaquant aux préjugés, tant dans la famille et son entourage que dans son propre milieu de travail. Les intervenants doivent être sensibilisés à cette question et revoir leur vision des rôles parentaux ainsi que leur façon de définir la famille. Ceci peut entraîner une prise de conscience de nos attitudes envers les pères qui peut se traduire par des actions telles que s'adresser directement aux pères ou intervenir auprès des mères pour qu'elles laissent davantage de place aux pères. Du côté des pères comme tel, il s'avère pertinent de les impliquer dans des moments charnières notamment dans la période prénatale afin qu'ils se sentent concernés par la venue de l'enfant dès la grossesse. On peut profiter de cette période pour les convaincre de l'importance de leur rôle pour eux-mêmes, leur conjointe et l'enfant et leur offrir du soutien.

3.2 Répondre aux besoins des pères dans l'action et/ou dans un lieu où ils se sentent bien

Il faut s'ouvrir à de nouvelles approches qui répondent davantage aux besoins des pères. Pour ce faire, il est essentiel de mieux comprendre les besoins et la souffrance des pères. Il faut trouver des approches qui accrochent les pères en s'inspirant de la façon dont ils ont été socialisés (sports, loisirs, les lieux qu'ils fréquentent, etc.) en vue de consolider leurs forces et leurs compétences. Par exemple, on peut les encourager à participer à des activités sportives et de loisirs qui sont des moyens efficaces pour permettre aux pères de s'impliquer auprès de leurs enfants. L'humour peut être un moyen d'entrer en contact avec les pères. On peut également développer des outils qui rejoignent davantage les pères comme des lignes téléphoniques, des sites Internet à l'intention des pères, ajouter un contenu s'adressant aux pères dans nos interventions, etc.

De plus, il faut revoir certains projets ou programmes qui possèdent des formules peu ou non adaptées aux pères (ex : nom de projet, modalités de fonctionnement, attitudes d'accueil des pères, etc.) et adapter les lieux et les horaires en fonction des intérêts et des besoins des hommes et des pères. Par exemple, on peut inclure des thèmes spécifiques qui touchent les pères lors de rencontres avec les parents, solliciter la présence d'un intervenant masculin lorsqu'on intervient auprès des pères, utiliser des témoignages d'hommes, permettre aux pères de recevoir de l'information tout en mettant leurs acquis en pratique.

L'accès aux services et les modalités d'offre de ces services peuvent être revus. Par exemple, il serait utile de favoriser le financement de projets spécifiques pour les pères car ceux-ci font défaut actuellement. À cause de la compétition au niveau du financement pour des projets ou des programmes, on constate encore dans le discours une « concurrence » ou une rivalité « inter-sexe » où le fait de supporter les projets « paternel » se ferait au détriment des services aux femmes. Il faut faire valoir que les pères tout comme les femmes ont des besoins propres. Il serait utile de démontrer une ouverture face à des projets d'engagement paternel ou du moins ne pas les oublier dans nos programmations en prévention/promotion de la santé qui visent les familles, c'est-à-dire développer le réflexe de penser aux pères dans les interventions.

Finalement, il y a lieu de tenir compte des spécificités de l'intervention auprès des pères de familles immigrantes, des pères guais, etc.

3.3 Rencontrer toute la famille afin de mieux définir les services à offrir à chacun en se recentrant sur les besoins des enfants

Dans l'offre de services aux familles, il est essentiel de ne pas se contenter uniquement de la présence de quelques membres de la famille. Les membres ont tous un rôle à jouer dans la dynamique familiale et il s'avère pertinent de solliciter la présence de tous pour avoir leur point de vue sur la situation. Pour cela, il faut faire preuve de flexibilité et s'adapter à la disponibilité de chacun. Cela peut vouloir dire dans certains cas, d'aller vers la famille, planifier des rencontres à leur domicile ou ailleurs et insister pour que le père assiste à la rencontre. Même si cela n'est pas toujours facile, il faut mettre les efforts nécessaires pour rencontrer et impliquer les pères. Dans les cas où il y a un conflit entre les parents, l'intervenant doit aider ceux-ci à trouver un terrain d'entente minimal et les amener à se recentrer sur les besoins des enfants.

3.4 Bâtir ou solidifier des partenariats aux niveaux des connaissances, du recrutement et de l'intervention en ce qui a trait à l'engagement paternel

Pour que la valorisation du rôle paternel devienne un enjeu pour une communauté, il s'avère essentiel de construire au niveau local un partenariat entre organismes, institutions et d'autres ressources, touchant à la famille ou à la paternité. L'association avec des partenaires qui proviennent de réseau autre que celui de la santé et des services sociaux (MEF, MSS, MEQ) favoriserait des actions dont la portée serait plus globale. La formation d'agents multiplicateurs dans chacun des organismes permettrait de garder active la « préoccupation père » dans différents milieux. Aussi, la création d'un lieu rassembleur (ex. : comité régional, groupe de pères, etc.) pourrait permettre de mobiliser un ensemble de partenaires pour mettre en place des actions plus intégrées.

3.5 Changer les mentalités

La valorisation du rôle paternel peut se concrétiser par des moyens qui font bouger les normes sociales. Pour changer les mentalités il est essentiel de mettre en évidence l'engagement des pères auprès de leurs enfants par différents moyens (télévision, outils promotionnels, aménagement des salles d'attente, calendrier avec des images positives de pères, pièce de théâtre, forum sur la paternité, campagne de sensibilisation au niveau local et provincial, etc.).

Par ailleurs, le fait de donner plus de place aux modèles masculins dans certains lieux de socialisation (ex. : école, services sociaux) serait un atout. L'embauche d'hommes éducateurs dans les milieux de garde ou l'implication des grands-pères dans des activités afin d'offrir des modèles d'hommes et de pères aux plus jeunes en sont des exemples.

● ● 3.6 Valider leur apport, faire appel à leurs ressources

Afin de valoriser le rôle paternel et de soutenir les pères dans l'exercice de leur rôle, on doit miser sur leurs forces et éviter de mettre l'accent seulement sur ce qu'ils ne font pas. On peut valoriser la différence entre les pères et les mères, valoriser les bons coups des pères. Pour renforcer leur potentiel personnel et parental en plus de briser l'isolement, on peut tenter d'impliquer les pères dans l'action communautaire. Puisque la mère a un impact majeur sur la façon dont le père joue son rôle, on peut viser à les sensibiliser davantage pour qu'elles puissent à leur tour, reconnaître, valider et renforcer l'apport du père.

ATELIER D : MILIEU JURIDIQUE



LES MESURES LÉGISLATIVES FONT-ELLES OBSTACLE AU MAINTIEN DES LIENS PÈRE-ENFANT ?

« Les transformations contemporaines de la famille ont accompagné deux mouvements fondamentaux affectant, l'un le rapport des conjoints entre eux (la conjugalité), l'autre les liens qui unissent les parents à leurs enfants (la filiation). Le droit a consacré la plupart de ces évolutions en les inscrivant dans la loi depuis une trentaine d'années ».⁵

1. INTRODUCTION

Les nombreuses transformations qui ont lieu dans notre société depuis quelques décennies occasionnent de profonds chambardements dans les relations conjugales. Les couples ont moins tendance à formaliser leur union par le mariage (40 % des hommes et des femmes nés au milieu des années 60 ne se marieront jamais) mais pour 100 mariages, il y a 40 à 50 divorces. Les naissances issues de ces unions hors mariage sont fréquents (53 %). Dans ce type d'union, le risque de rupture est plus grand.⁶

Dans la dernière décennie, on observe une contre-tendance à la séparation des couples qui ont des enfants. Ces transformations affectent les liens de filiation. C'est la norme d'indissolubilité de la filiation, l'idéal d'une coparentalité maintenue après la séparation. Le principe d'indissolution s'est déplacé de la conjugalité vers la filiation.⁷

Malgré cette tendance, l'absence du père auprès des enfants suivant une séparation est beaucoup plus fréquente que l'absence de la mère. Pourquoi ?

- Le système juridique est-il équitable dans une situation de séparation ?

⁵ Conseil de la famille et de l'enfance (2001). Les impacts sur la société de demain. Les actes du colloque. Page 31.

⁶ Idem

⁷ Idem

- A-t-on tendance à favoriser la mère dans le cas de litige quant à la garde des enfants ?
- Le système juridique découragerait-il l'engagement du père ?
- Les pères désirent-ils maintenir le lien de parentalité avec leurs enfants suite au bris du lien de conjugalité avec la mère ?

2. CONSTATS

2.1 L'attitude et les convictions personnelles des avocats et des juges favorisent parfois les mères dans un cas de conflit pour la garde des enfants

Les participants ont unanimement l'impression que l'attitude et les croyances personnelles des avocats et des juges désavantagent les pères lors de conflits pour la garde des enfants. Il est plus difficile pour un père d'obtenir la garde de ses enfants, car la culture du système juridique favoriserait la mère ; celle-ci étant encore considérée comme le parent principal dans la famille. Ainsi, malgré le fait que la médiation soit devenue une pratique obligatoire et de plus en plus encouragée, l'issu d'un divorce favorise encore souvent la mère.

Les juges et les avocats sont perçus comme une classe sociale à part et on met en doute leur neutralité dans les débats. Certains véhiculeraient des préjugés face à la demande de garde de pères provenant de certaines classes sociales plus défavorisées. D'ailleurs, des pouvoirs discrétionnaires sont accordés au juge qui font en sorte que les lignes directrices ne sont pas suivies.

L'esprit de la loi pris au pied de la lettre ne devrait pas favoriser l'un ou l'autre des parents mais c'est lors de l'interprétation de la loi que les injustices envers les pères surviendraient. Bref, souvent ce n'est pas la loi elle-même qui pose problème mais son application par les intervenants du milieu juridique. La nature du système aurait tendance à soulever les parents l'un contre l'autre, chaque avocat voulant défendre les intérêts de son client et aller chercher le maximum auprès de l'autre conjoint. Certains d'entre eux polarisent les conflits en mettant l'accent sur l'importance de gagner et non pas d'arriver à un résultat qui favorise le bien-être des enfants. Dans ce genre de situation, on a souvent l'impression que les besoins de l'enfant ne sont pas pris en considération. Le tribunal n'est pas un lieu de résolution de conflit, ni un lieu où les pères obtiennent, en général, davantage de place réelle auprès de leurs enfants lorsqu'il y a contestation de la part des mères. Certains pères vivent souvent le passage à la Cour comme une

épreuve humiliante, et davantage lorsqu'elle est ponctuée d'une expertise psychosociale qui révèle certains aspects moins positifs de leur passé.

Enfin, n'oublions pas que derrière le processus juridique il y a des enjeux financiers, car les procès constituent une source de revenu pour certains professionnels. D'ailleurs, plusieurs pères doivent abandonner les démarches juridiques à cause des frais encourus surtout si le processus de divorce perdure. À cet effet, il y a beaucoup d'avocats qui ne veulent pas d'un mandat d'aide juridique ce qui oblige les pères à devoir assumer des dépenses importantes lors de ces démarches juridiques.

2.2 Les pères revendiquent davantage leur droit de garde des enfants mais se butent à des embûches

Aujourd'hui de plus en plus de pères s'impliquent auprès de leurs enfants dès la naissance et revendiquent l'accès à ceux-ci suite à une séparation. Ils sont plus nombreux à reconnaître leur légitimité de garder les liens avec leurs enfants et de participer à l'éducation, aux soins et au bien-être de ceux-ci. Ils ne croient pas que les mères détiennent plus d'aptitudes et de compétences qu'eux pour élever les enfants.

Néanmoins on constate que historiquement, culturellement et socialement, la mère a joué un rôle prédominant dans la sphère familiale. Ainsi, dans les cas de divorce les mères sont plus revendicatrices et plus tenaces dans les causes pour faire respecter leurs droits. Le poids de l'environnement social et culturel dans lequel nous vivons pourrait avoir pour effet chez certains pères d'abdiquer plus rapidement concernant leur droit de garde pensant que même la société reconnaît plus à la mère ce droit de garde qu'à eux. Que peut faire un père contre tout un système qui semble être contre lui? Il peut vivre beaucoup de détresse en tentant de remonter une pente qui est longue et onéreuse en temps, en énergie et en argent. Très souvent, le processus du divorce est l'occasion pour la mère de s'approprier les enfants ce qui risque de créer une distance entre le père et ces derniers.

Ainsi, même si on observe une tendance croissante chez les pères à revendiquer davantage leur droit de garde, plusieurs d'entre eux abandonnent leur démarche pour diverses raisons. D'une part, certains pères ont une compréhension limitée du processus judiciaire, du rôle des différents intervenants et de tous les acteurs qui gravitent autour du système ce qui peut nuire grandement à leurs démarches. D'autre part, les enjeux financiers et la lourdeur de la démarche sur la santé mentale peut amener certains pères à délaisser le processus. Enfin, ce peut-être aussi

par amour pour leurs enfants ou parce que les enfants ne veulent plus les voir, que d'autres pères cessent de revendiquer leur droit de garde.

« Si la garde était alternée, certains pères auraient moins le risque de décrocher. C'est parce que ces pères avaient développé un lien personnel avec l'enfant qu'ils décrochent, poursuivre cette relation semblent irréalizable ou douloureux » (Quéniart, Anne, 1997, Les pères fantômes, Réseau, novembre-décembre).

2.3 L'impact des enjeux monétaires

Les enjeux monétaires sont importants dans les cas de séparation et de divorce. Par exemple, on soutient que le système de pension alimentaire limite le rôle du père à celui de pourvoyeur et met en veilleuse son rôle parental. Les pères ne sont souvent considérés que pour leur apport financier à la famille et on néglige les enjeux d'ordre affectifs entre le père et son enfant mettant en péril du même coup la continuité du lien.

Mais encore...

2.4 Les pères ont plus de difficulté que les mères à vivre l'échec du couple sans qu'il y ait nécessairement un désengagement auprès des enfants

« Le divorce représente une crise psychologique plus importante et d'une plus forte ampleur chez l'homme que chez la femme » (Filion, Lorraine, service de médiation à la famille et service d'expertise, centre Jeunesse de Montréal, 2001) dans Présences de Pères.

L'échec du couple peut amener certains pères à abandonner leur engagement auprès des enfants, parce qu'ils voient la fin du couple comme étant la fin du lien avec les enfants. Néanmoins, cela dépend du rôle qu'il jouait avant la séparation. Le père qui vit un divorce fait face à un double enjeu. D'une part, il doit assumer son échec conjugal et d'autre part, vivre une culpabilité face à ses enfants ; le lien avec l'enfant en est fragilisé.

Aussi, lorsque les hommes refont leur vie avec une nouvelle conjointe, ils ont parfois tendance à décrocher et à se désengager auprès des enfants issus de leur première union. L'appartenance du

père étant parfois au lieu physique, il va s'impliquer avec les enfants de la nouvelle conjointe avec qui il habite.

2.5 Un processus qui laisse peu de place à l'intérêt et à l'opinion des enfants

Qu'est-ce que l'intérêt de l'enfant? Va-t-on chercher l'opinion de l'enfant dans tout le processus judiciaire? Voilà des questions pertinentes et primordiales qui ont été soulevées lors de cet atelier. On ne reconnaît pas toujours la capacité de l'enfant de s'exprimer face à ses besoins et ses désirs.

Par ailleurs, l'interprétation des lois ne tient pas compte parfois de l'attachement de l'enfant à ses deux parents, à son besoin de garder contact avec les deux. Dans la décision concernant la garde de l'enfant, on doit prendre en considération que les enfants profitent de la diversité des expériences que permettent des styles d'interaction différents. À cet effet, les avocats ne sont pas nécessairement les mieux positionnés pour parler de l'intérêt de l'enfant.

Nous parlons de « droit de visite du père » au lieu de parler du « droit de l'enfant » à des relations personnelles avec son père lors d'une rupture. Cette nomenclature laisse entendre que le père doit défendre ses droits dans le processus juridique.

3. STRATÉGIES

3.1 Sensibiliser les avocats et les juges à l'impact de leurs interventions sur les pères et leurs enfants

La sensibilisation des avocats en droit de la famille, des médiateurs et des juges à l'importance de la présence des pères auprès de leurs enfants et à l'importance de considérer l'intérêt de l'enfant constitue une première étape. Plusieurs moyens sont proposés pour sensibiliser ces intervenants notamment la présentation de la pièce de théâtre « Les pères et les services sociaux... deux solitudes » (TACCom) qui démontre avec humour que la réalité vécue par les pères est peu prise en considération. On soulève également que la formation des intervenants du milieu juridique devrait être revue. On privilégie d'ajouter dans le curriculum universitaire et dans les formations continues des cours portant sur les questions masculines incluant un volet paternité.

On propose également de convaincre les avocats et les juges de se dégager de la jurisprudence qui influence leurs interventions et leurs décisions en faveur des mères. Ces intervenants doivent cesser de se servir de ce qui s'est dit dans une cause pour régler un autre cas; chaque situation

étant différente. De plus, on doit les encourager à être sensibles et attentifs au rôle du père au sein de sa famille et voir la complémentarité avec la mère plutôt que de se centrer sur ce que les pères ne font pas.

On suggère aussi de modifier le vocabulaire utilisé comme par exemple changer le terme « garde des enfants » pour celui de « responsabilité parentale ».

3.2 Sensibiliser la population à l'importance des pères

Il faut créer un environnement sympathique aux pères en sensibilisant la population afin qu'elle reconnaisse que l'engagement paternel a un impact positif sur le développement des enfants et que à l'inverse, l'absence du père ou l'insuffisance des interactions entraîne de lourdes conséquences pour les enfants (faible estime de soi, syndromes dépressifs, troubles du comportement, etc.).

Des campagnes de sensibilisation de masse (pression sociale, télé-série valorisant le rôle du père) représentent des stratégies qui permettent de rejoindre toute la population incluant les intervenants du milieu juridique et amener une réflexion sur ce sujet. Les changements de croyances entraînent éventuellement des transformations de pratiques.

« La médiation familiale permet à des parents séparés de trouver ensemble des moyens d'éviter que l'enfant vive un divorce d'avec son père » (Quéniart, Anne, 1997, *Les pères fantômes, Réseau, novembre-décembre*).

3.3 Diminuer les enjeux monétaires

Les questions financières représentent un obstacle majeur à l'issue satisfaisant d'un divorce. Les frais d'avocat encourus étant élevés, on suggère d'établir un tarif horaire maximum et un temps limité pour régler un dossier. Le « magasinage » d'avocat est également un moyen à la disposition des pères lorsque le dossier piétine. Il n'y a pas d'obligation à garder le même avocat tout au long de la démarche. On propose également d'outiller les pères afin d'être en mesure de se représenter soi-même devant le juge, évitant ou diminuant les frais encourus par le processus.

On mentionne qu'il faut départager la responsabilité financière et la responsabilité parentale. Des études confirment que les pères sont plus enclins à remplir leurs obligations financières

lorsqu'ils conservent une relation privilégiée avec leurs enfants, évitant de se sentir comme un « simple guichet automatique ». Un des moyens suggérés est que les pères obtiennent du soutien de l'État en ce qui a trait à la pension alimentaire. Par exemple, on pourrait fixer un montant maximum en fonction du salaire du père et assurer le montant manquant par l'État. On propose également que les pensions alimentaires soient déductibles d'impôt. D'un autre côté, il faut continuer à sensibiliser les pères au fait que la pension alimentaire vise le bien-être de leurs enfants. Il est donc proposé que les pères reçoivent un support officiel de financement.

Mais encore...

3.4 Revoir les procédures juridiques en place et en faciliter l'utilisation

On suggère que les intervenants devraient revoir les procédures juridiques en place, afin d'en faciliter leur utilisation. On propose donc de déjudiciariser tout le processus de l'accès à l'enfant, car ceci ne devrait pas être débattu à la Cour. Par ailleurs, on propose d'instaurer la garde partagée comme une norme. Les pères auraient le droit d'emblée d'obtenir la garde partagée de leurs enfants dès la séparation. De plus, la mesure de médiation obligatoire aiderait les parents à trouver des solutions appropriées et favoriserait la flexibilité nécessaire pour s'adapter à l'évolution de la situation familiale et économique.

On propose également d'offrir des services aux hommes qui doivent se présenter en Cour, afin de les préparer, les informer, les sensibiliser, les supporter, les encourager et les accompagner.

On mentionne aussi que la loi devrait prévoir un article à l'effet que les mères seraient dans l'obligation d'informer les pères quant aux décisions concernant les enfants, tels que le choix de l'école, le choix des médecins, etc.

3.5 Dans les situations de divorce

Dans le cas de séparation ou de divorce, il serait pertinent de développer des services visant à favoriser la transition du rôle conjugal au rôle parental et ce, particulièrement pour les hommes qui vivent la rupture conjugale comme un échec et qui ont parfois de la difficulté à maintenir le lien avec les enfants.

SYNTHÈSE DES ATELIERS



● **CONSTATS PARTICULIERS À CHAQUE ATELIER :**

● ● **Milieu de travail**

Les propos tenus par les participants reflètent le désir grandissant des pères de s'engager davantage auprès de leurs enfants. Cependant, on constate que les rôles de mères et de pères sont encore compris dans un cadre traditionnel. Il est encore perçu que ce sont les mères qui ont la responsabilité première des soins aux enfants. Les pères ont donc aussi un rôle à jouer pour changer la situation en faisant connaître leur situation, en nommant leurs besoins à l'employeur, à leur syndicat et aux divers paliers du gouvernement. En aidant les pères à concilier le travail et la famille, les employeurs pourraient bénéficier d'employés plus intéressés et motivés, en raison d'une meilleure conciliation travail-famille.

● ● **Milieu de l'éducation**

Des recherches démontrent que les enfants qui profitent de la présence de leur père augmentent leurs chances de réussite scolaire. Dans une société qui comprend un taux élevé de décrochage scolaire en particulier chez les garçons, nous aurions avantage à tenir compte de l'apport du père.

Toutefois, là encore les mères sont les principales interpellées lorsqu'il est question des enfants. De plus, l'organisation de la vie scolaire a tendance à être calquée sur le modèle de famille biparentale. C'est pourquoi l'école aurait avantage à considérer les nouvelles structures familiales. Par exemple, il s'avère nécessaire dans plusieurs cas d'envoyer une lettre aux deux parents lorsqu'ils sont séparés, afin que les deux reçoivent l'information. Dans le même esprit, lorsque les parents ont une garde partagée de leurs enfants, il y aurait lieu de démontrer une souplesse dans le transport scolaire. Finalement, dans la réalité actuelle d'un grand nombre de familles où les deux parents travaillent, les rencontres à l'école pourraient être planifiées en tenant compte de ces situations.

● ● Milieu des services sociaux et communautaires

Malgré la sensibilisation croissante des intervenants du milieu de l'intervention psychosociale aux enjeux liés à la paternité, on a encore tendance à s'adresser davantage aux mères lorsqu'il est question des enfants. Ajoutons à cela, le fait qu'il y ait encore une surreprésentation féminine au sein des organismes communautaires et des établissements. Il s'avère essentiel d'aider les intervenants à prendre conscience de leurs attitudes et de leurs pratiques relatives à l'implication des pères dans leurs interventions, et à vaincre leurs résistances à travailler avec les pères s'il y a lieu. Dans cette perspective, il serait avantageux d'offrir un environnement sympathique aux pères, c'est-à-dire de faire en sorte que les pères sentent qu'ils sont bienvenus, qu'on tient compte de leur réalité, de leurs attentes et de leurs besoins dans les organismes pouvant influencer leur engagement paternel.

● ● Milieu juridique

Il a été constaté que le système juridique semble encore favoriser davantage la mère lors de l'attribution de la garde des enfants. Les pères étant défavorisés dans ce processus, ils doivent faire face à divers obstacles menaçant leur lien avec leurs enfants. Les enjeux affectifs et monétaires sont importants dans les cas de séparation ou de divorce et viennent miner trop souvent le processus. Des changements sont déjà en cours dans ce domaine mais l'on doit continuer à sensibiliser les pères, les intervenants juridiques ainsi que la population à l'importance du maintien du lien père-enfant après une séparation ou un divorce.

CONCLUSION



Malgré une plus grande ouverture à l'égard des pères, la vision traditionnelle des familles persiste. La plus grande compétence est encore attribuée aux mères en ce qui a trait au développement des enfants et aux soins à leur prodiguer, même si les recherches démontrent que les pères possèdent, tout comme les mères, les compétences nécessaires à la parentalité.

Les pères d'aujourd'hui s'inscrivent dans une histoire, une évolution. On s'attend encore à ce que le père pourvoie aux besoins des enfants, tout en leur demandant de répondre à d'autres formes d'engagement et de responsabilités. À cet effet, nous devons cesser de mettre l'accent sur ce qu'ils ne font pas ou ce qu'ils font peu, mais plutôt miser sur leurs forces et leurs particularités. Nous devons éviter de demander aux pères d'imiter les mères. Par ailleurs, il a été démontré que les enfants bénéficient positivement de la présence de leur père au cours de leur développement ; le père constitue une pièce d'identité de l'enfant.

On constate également que de plus en plus de pères souhaitent occuper une plus grande place dans la vie familiale et qu'ils sont parfois limités à cause de contraintes liées aux mentalités, à l'organisation du travail, au processus juridique, à l'accessibilité des services, etc. On a vu que dans certains milieux de travail, il est encore mal vu de s'absenter pour prendre soin de son enfant, que dans le milieu scolaire, les pères ne sont pas toujours à l'aise ni considérés comme des interlocuteurs au même titre que les mères, que malgré certaines améliorations, l'issue d'un divorce est encore souvent à l'avantage des mères, etc. La journée a permis de constater que la paternité ne se vit pas en vase clos et que l'on doit déborder d'une approche axée exclusivement sur les pères pour promouvoir et soutenir l'engagement paternel.

On observe que les milieux des services sociaux et communautaires sont de plus en plus sensibilisés à la question des pères. Toutefois, il reste des milieux à sensibiliser tels que les milieux du travail/syndicat, les milieux de l'éducation et les milieux juridiques. Ceux-ci doivent reconnaître l'importance des pères et de leur présence dans la vie de leurs enfants. C'est en modifiant les mentalités, les pratiques, les mesures sociales et en outillant les intervenants, les juges, les avocats, les enseignants, les employées, les syndicats, etc. qu'il y aura une mise en place et une transformation des pratiques qui favoriseront l'engagement paternel. À cet effet, on

a mentionné à plusieurs reprises au cours de la journée que les pères doivent faire connaître leurs besoins dans leurs différents milieux de vie.

Ainsi, pour favoriser l'engagement paternel, il importe de faire pression sur les milieux de vie et non uniquement sur les pères. En ce sens, une approche écologique pour promouvoir l'engagement paternel est une avenue prometteuse. Cette approche tient compte d'un ensemble de déterminants qui influencent l'exercice du rôle de père, incluant des conditions liées au père, à la famille immédiate, aux milieux de vie du père et à l'environnement global (économique, politique et culturel). Ce modèle met donc en évidence l'importance d'adopter une approche globale, de développer une meilleure compréhension des pères, d'accroître les mesures qui soutiennent l'exercice de la paternité et enfin, de favoriser un plus grand engagement paternel au sein de sa famille ce qui aura des effets bénéfiques sur les enfants, les familles et la société.

MOT DE LA FIN DE LA JOURNÉE RÉGIONALE



Garder la « préoccupation père » active dans la région de l'Outaouais ...

Le comité organisateur est très heureux de l'ensemble de la journée. Les résultats de l'évaluation montrent que les participants ont apprécié la diversité des activités, qu'ils ont eu la chance de mieux comprendre les enjeux liés à la paternité et de mettre en lumière certains moyens concrets pour favoriser l'engagement paternel. En plus de rassembler des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, la journée nous a permis de créer des liens avec des personnes appartenant à d'autres secteurs d'activités et qui ont également un rôle important à jouer dans le soutien qu'on offre aux pères pour exercer leur rôle notamment le milieu du travail/syndicat, le milieu scolaire et le milieu juridique.

Le défi pour la région est de continuer à sensibiliser le plus de personnes possibles à cette question et ce, dans les familles, dans les différents milieux de vie des pères et des familles et dans l'ensemble de la société. Il consiste aussi à «mettre le père à l'agenda» de nos milieux par des changements de pratiques et la mise en œuvre d'activités ou de projets faisant la promotion de l'engagement paternel. Enfin, il reste à valoriser au niveau sociétal le rôle paternel qui a été longtemps perçu comme périphérique à la famille.

Suite à la journée, des gens se sont regroupés pour discuter de la manière de garder cette préoccupation active dans la région de l'Outaouais. Des liens se tissent... Plusieurs initiatives qui se manifestent par des petits gestes ou par des activités organisées ont été initiées. À titre d'exemple, le fait de s'adresser directement au père lorsqu'on appelle dans une famille représente un geste qui traduit un changement de pratique. D'un autre côté l'organisation d'une journée de pêche sur la glace pères-enfants constitue une activité où l'on reconnaît le côté singulier de certains pères qui se sentent plus à l'aise dans des situations de loisirs que dans un cadre plus stricte d'intervention. Au niveau régional, une formation sur la valorisation du rôle de père «Père en mouvement, pratique en changement» est maintenant disponible. Et ça continue...

En bref, nous espérons que cette journée suscitera de petites, moyennes ou grandes actions dans chacun des milieux. Dans ce sens, nous comptons sur les participants pour agir en tant qu'agent multiplicateur dans leur milieu respectif. Faire de la place aux pères, les encourager à s'impliquer activement et faciliter cet engagement par la mise en place de conditions favorables constituent des enjeux auxquels nous devons faire face pour le plus grand bien des enfants et des familles!

Les membres du Comité Outaouais pour la promotion de l'engagement paternel (COPEP)

RÉFÉRENCES DES ACTES DU COLLOQUE



Badolato, G. (1997). Le père est-il compétent dans la compréhension des besoins du petit enfant? *Enfance*, 3, 401-410.

Bolté, C., Devault, A., St-Denis, M. et Gaudet, J. (2002). *Sur le terrain des pères. Projet de valorisation et de soutien au rôle paternel*. Grave/Ardec, UQAM : Montréal.

Bureau de la statistique du Québec (1999). *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*. Gouvernement du Québec.

Dubeau, D., Turcotte, G. et Coutu, S. (1999). L'intégration des pères dans les pratiques d'intervention auprès des jeunes enfants et de leur famille. *Revue canadienne de psychoéducation*, vol. 28(2).

Dulac, G. (1998). *Paternité, travail et société. Les obstacles organisationnels et socioculturels qui empêchent les pères de concilier leurs responsabilités familiales et le travail*. Études appliquées sur la famille. École de service social, Université McGill.

Lamb, M. E. (2000). The History of Research on Father Involvement: An Overview. In H. E. Peters, G. W. Peterson, & S. K. Steinmetz & R. D. Day (Editors), *Fatherhood: Research, interventions and policies* (pp. 23-42). New York: The Haworth Press.

Lamb, M. E. (1997). *The role of the father in child development* (3e ed.). New York: Willey.

Marcil-Gratton, N., et Le Bourdais, C. (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale sur les enfants et les jeunes*. Montréal : Centre interuniversitaire d'études démographiques, Université de Montréal/ Institut national de la recherche scientifique.

Rogé, B. (1997). Style paternel et communications non-verbales. *Enfance*, 3, 351-360.

Turcotte, G., Dubeau, D., Bolté, C. et Paquette, D. (2001). Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants ? Une revue des déterminants de l'engagement paternel. *Revue canadienne de Psycho-Éducation*, 30, 65-91.
